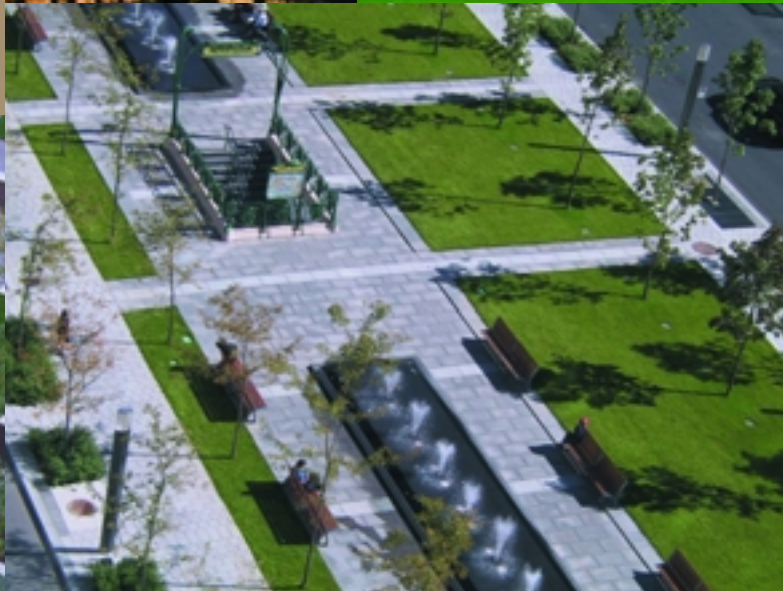


esQUISSES

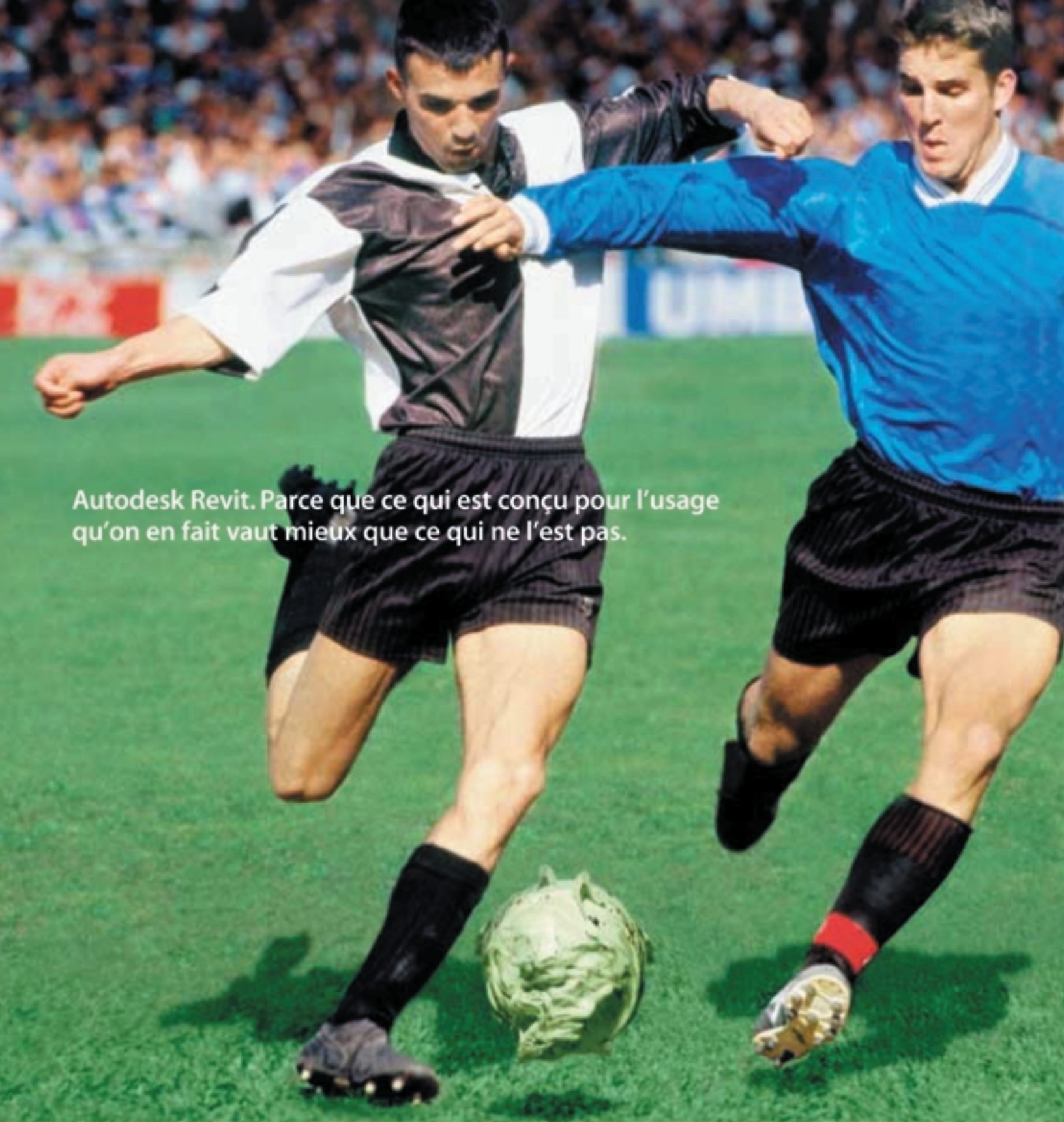
LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2004
VOLUME 15 NUMÉRO 3



- 5 EN ÉDITORIAL
LE TERRITOIRE DE L'ARCHITECTE
- 10 ENQUÊTE SUR LA VALORISATION DE LA PROFESSION :
LES GRANDS CONSTATS
- 14 L'ARCHITECTE ET LA GESTION DE PROJET
- 21 LES NOUVELLES NORMES DES « LEEDERS »
- 24 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE :
LA SOUPLESSE AU PROGRAMME

LE PRIX THOMAS-BAILLAIRGÉ 2004 A ÉTÉ DÉCERNÉ À LA SOCIÉTÉ DU QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL POUR SOULIGNER LA VISION INNOVATRICE DE SON PLAN D'AMÉNAGEMENT URBAIN, SA MISE EN VALEUR DE LA VOCATION INTERNATIONALE DE LA VILLE ET LE MAGNIFIQUE CADRE DE VIE QU'ELLE OFFRE EN PLEIN CŒUR DE LA MÉTROPOLE.

A photograph of two soccer players in action on a green field. The player on the left is wearing a white and black jersey and black shorts, while the player on the right is wearing a blue jersey and black shorts. They are both reaching for a soccer ball on the ground. The background shows a blurred crowd of spectators in a stadium.

Autodesk Revit. Parce que ce qui est conçu pour l'usage qu'on en fait vaut mieux que ce qui ne l'est pas.

Autodesk Revit est le seul vrai modéleur de données architecturales.

Finies les erreurs de coordination. Une vraie modélisation paramétrique. Un délai de production 40 % plus court. Et ce n'est qu'un début. Autodesk® Revit® est le seul logiciel de conception fait expressément pour la modélisation des données architecturales. Il peut donc vous aider à vous faire des clients et à les garder — même dans le milieu professionnel le plus concurrentiel. De plus, le format de fichier compact, rapide et sécuritaire DWF™ y est intégré, vous permettant ainsi de visualiser et de publier des données de conception complexes. Ajoutez-y la puissance d'Autodesk Buzzsaw®, et le niveau de collaboration et de productivité dans chaque phase de chaque projet sera plus élevé que jamais. Faites l'essai de la série Autodesk AutoCAD® Revit au www.autodesk.com/revitdemo.

autodesk

RESPONSABLE DU BULLETIN
PIERRE LACERTERÉVISION
CHRISTINE DUFRESNEINFOGRAPHIE
LINDA THERRIAULTDÉPÔT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 700 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

PERSONNEL DE L'ORDRE POSTE/COURRIEL

SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE LUCIE AUBIN	222	laubin@oaq.com
SYNDIC LOUISE BARRETTE	231	lbarrette@oaq.com
ENQUÊTEUR CLAUDE BONNIER	232	cbonnier@oaq.com
DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DANIEL CHEVARIE	220	dchevarie@oaq.com
COMPTABILITÉ JEAN-CLAUDE DUFOUR	230	jcdufour@oaq.com
SECRÉTAIRE JEAN-PIERRE DUMONT	211	jpumont@oaq.com
REGISTRARE CAROLE GIARD	251	cgiard@oaq.com
SECRÉTAIRE À L'ADMISSION LYNDA GODIN	212	lgodin@oaq.com
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS PIERRE LACERTE	223	placerte@oaq.com
RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE CLÉMENCE LAROCHELLE	208	clarochelle@oaq.com
INSPECTEUR ALAIN LAFLEUR	224	alafleur@oaq.com
RÉGISSEUR JEAN-PIERRE MANFÉ	200	
ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS LISE PELLERIN	233	lpellerin@oaq.com
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE NICOLE TREMBLAY	221	ntremblay@oaq.com
RÉCEPTIONNISTE HAKIMA ZIDANI	0	hzidani@oaq.com

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4

TÉLÉPHONES (514) 937-6168
1 800-599-6168

TÉLÉCOPIEUR (514) 933-0242

COURRIEL INFO@OAQ.COM

TOILE WWW.OAQ.COM



L'OR POUR UNE ÉQUIPE QUÉBÉCOISE

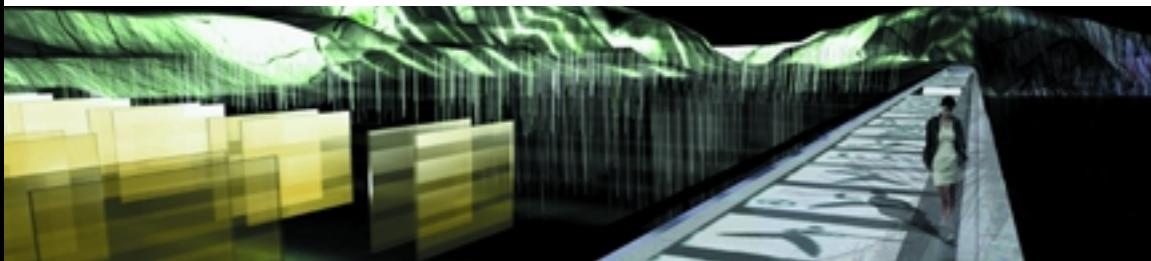
C'est le 18 juin dernier, dans le cadre du Festival de l'IRAC qui se tenait à Québec, qu'ont été dévoilés les noms des lauréats de Perspective Littoral, ce concours international d'idées portant sur le réaménagement du secteur de la chute Montmorency et auquel on participé 65 équipes de 21 pays.

À notre plus grande joie, c'est une équipe du Québec qui a remporté le premier prix de la catégorie Professionnel. Rémi Morency, architecte de Québec (Bélanger, Beauchemin, architectes), Sonia Gagné, stagiaire en architecture à Montréal, et Patrice Leroy, diplômé d'architecture en France et installé à Montréal, ont su conjuguer leur génie créateur et conquérir le jury international qui a évalué que leur projet était celui qui intégrait le mieux le concept urbain, fluvial, naturel et paysager.

Titulaire d'une maîtrise en aménagement du territoire, Rémi Morency s'est dit d'autant plus stimulé par le concours qu'il estimait que cette portion de la ville de Québec méritait mieux qu'une autoroute qui coupe l'accès au fleuve. Outre la reconnaissance de leur pairs, les architectes obtiennent également un prix de 40 000 \$. Le fruit de leur travail servira à orienter la Ville de Québec dans sa réflexion globale sur l'ensemble du littoral est de Québec.



(DE GAUCHE À DROITE) : PATRICE LEROY, SONIA GAGNÉ ET RÉMI MORENCY



PREMIER, C'EST BIEN. DEUXIÈME, C'EST... AUSSI BIEN !

À défaut d'avoir pu obtenir qu'une partie des jeux d'Athènes se déroule sur son sol, Olympie a décidé de tenir un concours d'envergure internationale. L'objectif du concours *The Monument of the Immortals*: replacer le berceau des jeux sur la carte mondiale en créant une place publique qui soulignerait l'importance universelle et l'ampleur du mouvement olympique. Cette place olympique accueillerait les noms des 300 000 athlètes déjà couronnés et ceux des quelques 500 000 athlètes à venir au cours du troisième millénaire.

Sur les quelques 200 candidats qui ont pris position sur la ligne de départ, un Québécois s'est hissé dans le peloton de tête. En juin dernier, la performance de Jean Beaudoin lui a valu la deuxième place, juste derrière l'équipe allemande Braun Bergerhoff Alvarez, de Stuttgart. La firme de Jean Beaudoin, un ancien stagiaire en architecture, proposait un aménagement urbain sur 125 000 mètres carrés. Intégral Jean Beaudoin projetait une promenade bordant un parvis où chaque ville-hôte des Jeux Olympiques aurait eu son mini-monument, une vaste forêt de pôles translucides - un pour chaque médaillé - ainsi qu'un auditorium et une bibliothèque d'archives. Bien sûr, il faut toujours un gagnant. À ce jeu, celui qui a raflé quatre prix en moins de deux ans en autant de concours internationaux n'a pas perdu. Que non! Il se prépare pour les olympiques de Vancouver 2010, en plus de s'impliquer dans le concours de Paris, ville candidate pour 2012.

PHOTOS D'INTÉRIEUR

Depuis 1999, le Conseil des monuments et sites du Québec offre aux jeunes du secondaire l'opportunité de participer au volet québécois du concours international *l'Expérience photographique du patrimoine*. Nous vous présentons ici quelques uns des clichés des lauréats qui se sont illustrés au fil des dernières années.

MARIE-PIER ALIX, LAURÉATE 2004



COMPOSITION DU BUREAU DE L'ORDRE 2004-2005

Président

Pierre Beaupré

Administrateurs élus

Centre du Québec

André Bourassa

Croissant-Nord

Guy Leclerc

Laurentides

Laurence Hettel

Montérégie

Bernard McNamara

Montréal

Maggy Apollon

Paule Boutin

Pierre Corriveau

N. Jean-Pierre Pelletier

Normand Pratte

Carole Scheffer

Québec

Louise Amiot

Pierre d'Anjou

Rémi Morency

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Luc Bouchard

Françoise Braun

Michel Gervais

Comité administratif 2004-2005

Pierre Beaupré, président

Paule Boutin, vice-présidente

André Bourassa, vice-président

Normand Pratte, vice-président

Michel Gervais, délégué des administrateurs nommés

APERÇU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2004

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le 18 juin dernier à l'École d'architecture de l'Université Laval. Au cours de l'assemblée, les administrateurs de l'Ordre ont présenté aux quelque 70 architectes présents leur rapport sur les activités de l'Ordre en 2003-2004, et ont fait le point sur l'avancement des projets en cours.

Parmi les résolutions adoptées par l'assemblée, on note la reconduction du mandat des vérificateurs de l'Ordre, le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton, pour le prochain exercice, et l'établissement de la cotisation annuelle à 685 \$ plus taxes, ce qui représente une augmentation de 50 \$. La vice-présidente et trésorière de l'Ordre, Carole Scheffer, a précisé que cette augmentation s'explique surtout par l'intention exprimée par l'assemblée générale, à laquelle souscrit pleinement le Bureau, de consacrer plus de ressources à la valorisation de la profession et à la formation continue. Pour que ces deux programmes aient des retombées significatives, le Bureau pense qu'il est important de leur consacrer des efforts intenses et soutenus, ce qui implique de les financer adéquatement.

En ce qui concerne les propositions des membres, l'assemblée a adopté la résolution suivante : « Voir à la réalisation et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs campagne(s) publicitaire(s) médiatique(s) portant sur les qualités de la profession et de ses praticiens. » Il a aussi été décidé que l'assemblée pourrait, au besoin, constituer un fonds ou un budget à cet effet. À sa réunion du 8 juillet dernier, le Bureau a d'ailleurs entériné cette résolution, qui va dans le sens des actions entreprises par l'Ordre au cours de la dernière année.

Une deuxième proposition des membres était à l'ordre du jour, soit celle de créer le prix Jean-Ouellet, du nom de l'ancien président de l'Ordre, éminent architecte et professeur. Il était suggéré de remettre ce prix annuellement ou à tous les deux ans pour honorer toute personne ou tout collectif, architectes ou non, qui oeuvrent à la réalisation de projets de construction ou d'aménagement dans le sens de l'intérêt public. Après discussion, l'assemblée a majoritairement rejeté cette proposition, étant donné, d'une part, le décès très récent de Jean Ouellet et, d'autre part, l'existence du prix Thomas-Baillairgé, déjà décerné par l'Ordre, et qui correspond pour l'essentiel aux mêmes objectifs.

Au point « Divers » de l'ordre du jour, certains membres se sont interrogés sur la pertinence de maintenir le suffrage universel comme mode d'élection du président de l'Ordre. On a aussi discuté de la possibilité de modifier l'établissement de la souscription au Fonds des architectes pour adopter un système non fondé sur les honoraires. À sa réunion du 8 juillet, le Bureau a jugé qu'il fallait discuter de cette question avec le Fonds et, en particulier, étudier la pertinence et les effets d'une tarification basée sur le coût estimé des travaux de construction.

L'INCORPORATION DES BUREAUX D'ARCHITECTES

LA CONSULTATION DES MEMBRES EST PRÉVUE POUR SEPTEMBRE

À son assemblée du 20 février dernier, le Bureau de l'Ordre a adopté, pour fins de consultation des membres, un projet de règlement régissant l'exercice de la profession d'architecte au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Avant de procéder à la consultation des membres, le projet de règlement a été transmis à l'Office des professions du Québec pour commentaires. C'est en juin dernier que l'Office a complété son analyse et transmis ses recommandations à l'Ordre.

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre est à corriger le projet en fonction des commentaires reçus et à préparer la documentation pertinente à la consultation des membres qui se tiendra au cours des prochaines semaines. Surveillez votre courrier.

Le secrétaire de l'Ordre

Jean-Pierre Dumont, avocat

SIMON JUTRAS, LAURÉAT 2003



L'ASCENSION D'UN DIPLÔMÉ



La Bourse du Collège des présidents 2004-2005 a été décernée à M. **Maurice Martel**, diplômé en architecture de l'Université Laval, pour la très grande qualité du projet *L'ascension d'une pratique architecturale du « non standard » supportée par l'outil numérique* qu'il a soumis au concours. Le jury a unanimement reconnu la rigueur des propos et le talent prometteur de M. Martel.

La bourse de 6 350 dollars qui lui a été remise par M. Claude Hamelin Lalonde lui permettra de réaliser un voyage d'études au sein de bureaux d'architectes en Hollande, France, Angleterre, Suisse, Autriche et Italie. Ce voyage lui permettra d'étudier le processus architectural de plusieurs architectes avant-gardistes, afin d'en comprendre les préoccupations et toutes les étapes, à partir d'un premier concept « digital » jusqu'au travail de partenariat avec les différents corps de métier pour la concrétisation ultime.

PRIX THOMAS-BAILLAIRGÉ

Le 18 juin dernier, l'Ordre des architectes du Québec a décerné le prix Thomas-Baillairgé 2004 à la **Société du Quartier international de Montréal** et au **Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBA)** pour leur contribution à la promotion de la qualité du cadre de vie au Québec.



LE PRÉSIDENT DE L'ORDRE, M. PIERRE BEAUPRÉ, A REMIS LA DISTINCTION À M. CLÉMENT DEMERS (PHOTO DE GAUCHE), ARCHITECTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DU QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL ET À MME. CAROLE DESPRÉS, COORDONNATRICE AU GIRBA, QUI ÉTAIT ACCOMPAGNÉE DES ARCHITECTES GENEVIÈVE VACHON ET GIANPIERO MORETTI, TOUTS DEUX MEMBRES DU GIRBA.

LE TERRITOIRE DE L'ARCHITECTE

Nous étions tous (ou presque) en vacances, ce 25 juillet dernier. Michèle Ouimet signait un éditorial dans *La Presse* ridiculisant le point de vue d'Héritage Montréal sur la barrière anti-suicide du Pont Jacques-Cartier. Mme Ouimet reflétait assez bien la position d'un peu tout le monde au Québec qui, devant une situation d'urgence, abdique tout intérêt sur la manière de faire les choses.

Rappelons qu'Héritage Montréal remettait en question la façon dont était conçue cette nouvelle barrière ainsi que son intégration à la structure (devrions nous-dire « architecture ») du pont. Pour la journaliste, les considérations de design, dans un contexte aussi sensible que celui de la prévention du suicide, apparaissaient tout à fait futiles, sinon ridicules. À quelques années de distance, et à une échelle plus réduite, c'est un peu le même scénario que celui de la reconstruction de la descente vers Saint-Joseph de la Rive qui se répète. À l'époque, toutes considérations sur l'atteinte aux qualités du paysage avaient été balayées du revers de la main par une société traumatisée par la catastrophe que l'on connaît. C'est aussi le scénario de la ligne Hertel des Cantons où, une fois de plus, on nous impose un alignement de portails disgracieux comme mesure préventive à une nouvelle catastrophe appréhendée.

L'urgence, semble-t-il, n'a que faire de considérations de design et d'aménagement, quitte à polluer ou saccager le paysage pendant des années. En matière d'architecture, par méconnaissance de la portée des gestes de l'architecte ou en raison de certains préjugés sur son champs d'action, le constat est trop souvent similaire. On en vient à penser que nous vivons en situation d'urgence perpétuelle. Seules les considérations de coûts et d'échéance prévalent. Nous sommes pourtant plus de 2 700 architectes au sein de cette société avec, bien sûr, ses vedettes connues et respectées, mais aussi ses centaines de professionnels qui mettent en oeuvre leur talent ainsi que des efforts considérables pour améliorer le cadre de vie des québécois.

Il faut mieux nous faire connaître. Il faut aussi mieux comprendre la perception qu'a la société de notre métier et ce qu'elle attend de nous. C'est dans cet esprit que l'Ordre a entrepris une démarche avec la firme de communication Solo. Cela a débuté par un sondage auprès des architectes et d'un certain nombre de leurs clients. Près de 500 architectes se sont directement intéressés à la démarche, ce qui en démontre sans équivoque la pertinence.

Esquisses résume à la page 10 les considérations préliminaires de nos conseillers. Je vous invite déjà à réagir, à alimenter de vos suggestions le travail amorcé par le comité responsable du dossier.

Nous ne verrons pas demain matin les panonceaux que nos collègues avocats et notaires ou encore ceux que nos collègues architectes français ont utilisés sur la place publique pour se faire connaître, mais nous souhaitons être de plus en plus présents sur cette place. À la mesure de nos moyens et de la façon la mieux ciblée possible. Et cette présence, elle se fera sentir dès les prochains mois.

Pierre Beaupré
Président

ARTISANS DU REBUT GLOBAL



Si un client vous demandait de concevoir une maison en 15 semaines avec un budget de 15 000 \$ (terrain et infrastructures exclus), que feriez-vous ? Si la question vous embête, Télé-Québec vous soufflera la réponse dans une nouvelle série de 13 épisodes diffusée à compter du jeudi 30 septembre, à 19 h.

C'est en se rendant dans un site de récupération que le concepteur et réalisateur Marc St-Onge a eu l'idée de la série *Les artisans du rebut global*. En plus d'être soumis à des restrictions budgétaires, les participants ne pourront recourir qu'aux seuls matériaux repêchés dans un site de récupération. La maison qu'ils construiront devra être habitable à l'année, esthétique, fonctionnelle et intégrera, autant que possible, certains acquis en matière de sources d'énergie nouvelles. Le narrateur de cette série est nul autre que notre gourou national, Jacques Languirand.

ET LES FINALISTES SONT...

Après 123 années de méditation bien sentie à l'Abbaye cistercienne d'Oka, les moines trappistes s'apprêtent à s'envoler vers d'autres cieux. Pour favoriser davantage la dimension contemplative de leur vie, les 31 moines encore fidèles au poste, ont choisi de s'implanter à Saint-Jean-de-Matha dans des bâtiments mieux proportionnés à la taille de leur communauté. Afin de mieux vivre leur vocation, les trappistes ont invoqué l'aide des architectes du Québec par le truchement du **Concours d'architecture de l'Abbaye cistercienne**.

En juin dernier, 60 propositions étaient déposées au terme de la première phase du concours. Après délibération d'un jury d'experts, les moines d'Oka ont été heureux d'annoncer les noms des architectes qui participeront à la deuxième phase du concours. Les finalistes sont **Manon Asselin, Louis Brillant, Wade Eide, Peter Fianu, Marc-André Plasse, Stéphane Rasselet et Pierre Thibault**.

Le 21 septembre 2004, le jury se réunira à nouveau afin de déterminer le lauréat du concours.

GRAND ARCHITECTE ET GRAND OFFICIER !

Architecte prolifique, Jean-Marie Roy vient de faire son entrée dans le cercle très sélect des **Grands officiers de l'Ordre national du Québec**. Le gouvernement a ainsi voulu souligner le caractère exceptionnel de ses réalisations et de sa contribution à l'épanouissement du Québec. Reçu architecte en 1955, Jean-Marie Roy a su faire entrer l'architecture québécoise dans la modernité, tout en respectant la tradition. Pour soustraire les villes contemporaines à l'anonymat, il lui a toujours paru primordial d'en préserver le patrimoine. Un grand nombre d'architectes ont été inspirés par la simplicité et la rigueur de sa démarche. On lui doit, entre autre, le campus de Cap-Rouge, le Centre de recherche industrielle du Québec, la porte Prescott des Forges du Saint-Maurice et le PEPS de l'Université Laval. M. Roy a également été professeur et critique invité à cette même université. Son engagement envers l'art s'est traduit par la constitution d'une impressionnante collection d'œuvres d'art et d'œuvres patrimoniales du XX^e siècle, dont il a su faire profiter les musées du Québec. Son talent lui a valu d'innombrables prix dont la Médaille du Mérite, le Prix d'excellence en architecture et le prix Distinction, de l'Ordre des architectes du Québec, la Médaille du Gouverneur général, le Prix du Conseil canadien de l'habitation, le Prix d'excellence Canadian architect et la médaille Massey. Nous nous réjouissons tous des marques de reconnaissances dont il continue d'être l'objet.

LES NOUVELLES VILLES DE DESIGN

Montréal vient tout juste de remporter un concours international pour accueillir le siège social de l'*International Design Alliance* (IDA). Ce nouvel organisme vaudra à la métropole le titre de capitale mondiale du design. Mais au fait, qu'est-ce qu'une métropole du design ? Pourquoi l'est-on et comment le devient-on ? Les 6, 7 et 8 octobre 2004 se tiendra justement le colloque **Les nouvelles villes de design**. Cet événement portera un regard critique sur les politiques et programmes développés à Montréal, Saint-Étienne et autres « nouvelles villes de design » en les comparant avec des capitales de design établies. Au programme : Anvers, Times Square, Lisbonne, Glasgow, Stockholm et plusieurs villes canadiennes et françaises.

Pour plus de renseignements, visitez www.ville.montreal.qc.ca/colloquedesign

WELL DONE!

L'Ordre des architectes du Québec tient à souligner l'important travail fait par N. Jean-Pierre Pelletier, le président sortant du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC). Parmi ses faits d'armes, mentionnons la mise à jour de la traduction des examens d'admission qu'il a menée à terme. En guise de reconnaissance pour toute l'implication et l'abnégation dont il a fait preuve au cours des dernières années, le Bureau le félicite et le remercie chaleureusement.

Un patrimoine d'architecture potentielle

ACTUALITÉS

Les chercheurs du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP)* de l'Université de Montréal sollicitent la collaboration des architectes du Québec afin de mettre régulièrement à jour la base de données ainsi que le Catalogue des concours canadiens.

Une première version du catalogue des concours canadiens (CCC), outil de recherche et support de diffusion de l'architecture contemporaine, sera accessible sur le Web à l'automne 2004, à partir du site www.leap.umontreal.ca. Cette interface Web sera la partie publique, mais partielle, d'une base de données exhaustive documentant les projets conçus en situation de concours, qu'ils soient lauréats ou concurrents.

Répertoriant déjà près de 150 concours, ce catalogue en construction permanente dépend de la collaboration des architectes. Notre équipe travaille depuis trois ans à la constitution de cette base de données numérique dans le cadre d'un programme de recherche subventionné par différents organismes fédéraux et provinciaux (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, Institut de recherche en histoire de l'architecture).

D'ici à la fin de l'année 2004, nous terminerons la numérisation de tous les concours organisés sous l'égide du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Il s'agit de près d'une trentaine de concours à dominante culturelle ayant suscité plus de 300 propositions architecturales depuis le début des années 1990. Pour chaque projet, le site Internet présentera les planches finales et, selon les étapes du concours, quelques croquis, photos de maquettes ou ébauches de conception, photographies, ainsi que divers renseignements sur les organisateurs, les équipes de conception, la composition des jurys, les résumés des programmes, etc.

Depuis 2002, de nombreux architectes, qu'ils aient été concurrents ou conseillers professionnels nous ont donné accès à leurs archives. Nous travaillons également avec les archivistes du Centre Canadien d'Architecture et de l'Université McGill afin de dépouiller les fonds conservés dans ces institutions. Cette base de données documentaire est en soi le témoin d'un formidable patrimoine d'idées, de concepts, de solutions techniques qu'il est important de faire connaître.

Si vous possédez de l'information concernant des concours qui manquent à notre répertoire, veuillez prendre contact avec les chercheurs du LEAP à l'adresse courriel indiquée plus bas. Vous pourrez nous transmettre directement les projets qui se présentent déjà sous forme numérique, ou nous autoriser à les numériser dans nos locaux de l'Université de Montréal.

Une telle vitrine de projets, qui met l'accent sur des bâtiments réalisés ou projetés, est de nature à intéresser les architectes du Québec. Nous espérons que ce travail considérable sera profitable aussi bien à la communauté universitaire et au monde professionnel qu'aux donateurs d'ouvrage potentiels et, de façon plus générale, au grand public.

* Fondée en 2001, l'équipe du LEAP regroupe sept enseignants chercheurs : Georges Adamczyk, Pierre Boyer-Mercier, Denis Bilodeau, Pierre Boudon, Jean-Pierre Chupin, Anne Cormier et Jacques Lachapelle.

Jean-Pierre Chupin, Ph.D., architecte MOAQ, responsable du LEAP
leap-lab@umontreal.ca

Les Olympiques, version architecture

La traditionnelle session du volet québécois de l'examen d'admission, composé maintenant d'une seule partie portant sur les aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec, s'est tenue le 9 juin dernier, à Québec et à Montréal. 96 candidats se sont présentés à l'examen. Plus de 80% d'entre eux ont réussi l'épreuve. La moyenne générale est de 66,06%.

En ce qui concerne l'Examen d'admission à la profession d'architecte (EAPA ou, en anglais, ARE) du *National Council of Architectural Registration Boards*, voici les taux de réussite pour une période du 1^{er} janvier au 31 mars 2004 :

DIVISION	CANDIDATS DU QUÉBEC	CANDIDATS DU CANADA	ENSEMBLE DES CANDIDATS	CANDIDATS DU QUÉBEC	CANDIDATS DU CANADA	ENSEMBLE DES CANDIDATS
Planification de l'emplacement	100%	IDEM	IDEM	62%	IDEM	IDEM
réussite(s)	12/12			réussites	5/8	
<i>Site Planning</i>	50%	77%	72%	<i>General Structures</i>	100%	80%
	1/2	40/52	790/1 095		2/2	28/35
						731/977
Conception du plan des bâtiments	82%	IDEM	IDEM	Forces latérales	87%	IDEM
réussites	9/11			réussites	7/8	IDEM
<i>Building Planning</i>	86%	78%	66%	LATERAL FORCES	100%	71%
	6/7	39/50	727/1 101		3/3	17/24
						656/801
Techniques du bâtiment	71%	IDEM	IDEM	Systèmes mécaniques et électriques	70%	IDEM
réussites	5/7			réussites	7/10	IDEM
<i>Building Technology</i>	83%	71%	64%	<i>Mechanical and Electrical Systems</i>	100%	82%
	5/6	34/48	710/1 118		2/2	14/17
						431/624
Études préconceptuelles	90%	IDEM	IDEM	Documents de construction et services	100%	IDEM
réussite(s)	9/10			réussites	11/11	IDEM
<i>Pre-Design</i>	100%	91%	76%	<i>CONSTRUCTION DOCUMENTS AND SERVICES</i>	100%	95%
	1/1	30/33	826/1 082		2/2	37/39
						857/1 042
Conception de bâtiments / Matériaux et méthodes	94%	IDEM	IDEM			
réussite(s)	15/16					
<i>Building Design / Materials and Methods</i>	33%	84%	80%			
	1/3	31/37	834/1 041			

Carole Giard,
 Registraire

Les aires extérieures de jeux des services de garde à la petite enfance : fin de la récréation !

Au plus tard le 1er octobre prochain, les aires et équipements extérieurs de jeux du réseau des services de garde à la petite enfance devront être conformes à la norme CSA 2003.

Les appareils et équipements extérieurs de jeux font partie du quotidien des enfants dans les services de garde éducatifs. De façon à mieux assurer la sécurité des enfants dans les espaces de jeux, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) a adopté récemment des modifications législatives et réglementaires établissant une procédure de certification de la conformité des aires et équipements de jeux à la norme CAN/CSA Z 614-03.

Cette norme, adoptée une première fois en 1990 par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) et mise à jour en 1998, puis en 2003, s'applique de façon volontaire aux équipements situés dans les espaces publics. Elle est devenue une référence obligatoire pour les services de garde préscolaires québécois depuis le 1^{er} juin 2004.

En vertu des nouvelles dispositions adoptées par le ministère, près de 1 600 installations du réseau des services de garde à la petite enfance devront remettre au MESSF, au plus tard le 1^{er} octobre prochain, un certificat de conformité des aires et équipements extérieurs de jeux à la norme CSA 2003. Ce certificat devra être remis dans un délai de 30 jours lorsqu'une nouvelle aire est dotée d'équipements. L'échéance de renouvellement de ce certificat est établie au 30 juin de la troisième année de sa délivrance. Les architectes représentent l'un des quatre

groupes professionnels autorisés par la nouvelle réglementation à délivrer un certificat de conformité à la norme du CSA à la demande d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie.

Une formation spécifique d'une durée approximative d'une journée est nécessaire à la reconnaissance en tant que professionnel habilité à exercer ce nouveau champ d'expertise. Près d'une cinquantaine d'architectes ont pu bénéficier de cette formation jusqu'ici et sont par conséquent prêts à offrir leurs services en matière de certification de la conformité des aires et équipements extérieurs de jeux. Pour plus d'information sur cette formation, contactez Clémence LaRoche (514) 937-6168, à l'Ordre des architectes pour obtenir plus d'information. Le texte de la norme CSA 2003 sur les aires et équipements de jeux peut être commandé à l'ACNOR, par téléphone, au 1 800 463-6727. Un document d'application intitulé PLUS-614-04 est également disponible. La trousse de détection, qui comprend un ensemble de gabarits permettant de vérifier la conformité de certains équipements, est aussi un outil recommandé qu'on peut obtenir en communiquant avec l'Association canadienne des parcs et loisirs au (613) 523-5315. Mentionnons enfin que divers guides explicatifs ont été diffusés et mis à la disposition des services de garde et des groupes professionnels habilités.

Jean-Pierre Houle

Agent de recherche
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Quand la responsabilité est en jeu

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle vous protège-t-il si vous accordez un certificat dans le contexte de la nouvelle procédure de certification de la conformité des aires et équipements de jeux des Centres de la petite enfance (CPE) ?

L'Ordre des architectes, celui des ingénieurs, celui des technologues professionnels ainsi que l'Association des architectes paysagistes ont été habilités par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille à délivrer les certificats de conformité à la norme CAN/CSA Z 614-03 des aires de jeux des CPE du Québec.

Plusieurs architectes ont contacté le Fonds pour vérifier si la garantie de leur assurance responsabilité professionnelle couvrirait bien ce service. Certains nous ont aussi fait part de leurs craintes que cette certification les place dans une position vulnérable, advenant que des enfants subissent des blessures dans des aires de jeux certifiées des CPE.

La position du Fonds sur le sujet se résume comme suit : la garantie détenue par les architectes assurés couvre bien ce service professionnel, et ce, sans prime additionnelle. Par ailleurs, il est entendu que le fait d'émettre un tel certificat de conformité n'est pas sans conséquence. En effet, il est presque certain que le professionnel accordant une telle certification sera visé si un litige survient par suite d'une blessure corporelle subie par un utilisateur des équipements de l'aire de jeux.

Nous croyons que les architectes qui exerceront leurs compétences dans ce domaine sont conscients de ce risque et utiliseront un maximum de prudence. Outre le risque de réclamations couvert par la police du Fonds, cette certification implique des risques qui ne sont pas assurés, ni assurables car ils ne sont pas du domaine de l'architecture. À titre d'exemple, la certification est interprétée comme une garantie de l'absence de « substances dangereuses » dans le bois utilisé dans la construction d'équipements de jeux (voir les articles 7.3, 7.4, 7.7 et 10.3 de la norme).

Le Fonds a obtenu une opinion juridique sur le sujet et en communiquera sous peu les extraits pertinents aux architectes qui souscrivent à l'assurance par le biais d'une « Capsule en prévention » expédiée par courriel.

Claude R. Bisson, architecte

Président du Conseil
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

CERTIFICATION DES AIRES ET ÉQUIPEMENTS DE JEUX

AVIS AUX INTÉRESSÉS

Afin de répondre à la demande du public, l'Ordre met à sa disposition une liste d'architectes intéressés à évaluer les aires et équipements de jeux. La liste est d'abord constituée des architectes qui ont suivi la formation offerte par l'Ordre sur les aires et équipements de jeux. Sont aussi admissibles à figurer sur cette liste, les architectes intéressés qui ont une expérience de la conception et de l'aménagement des centres de la petite enfance (CPE). Ces derniers peuvent manifester leur intérêt, en précisant la nature de leur expérience, à l'adresse info@oaq.com. (objet : aires et équipements de jeux) ou par télécopieur, à l'attention de Madame Hakima Zidani, au 514-933-0242

Expressément pour les membres de l'OAQ...



Couverture d'assurance vie temporaire jusqu'à concurrence de 1 million de dollars pour vous et votre conjoint. En plus, vous bénéficierez des avantages suivants sans frais additionnels :

- **Exonération des primes d'assurance vie temporaire** si vous devenez totalement invalide.
- **Prestation anticipée SANSTAXES** pouvant atteindre 50 % de votre couverture d'assurance vie temporaire (jusqu'à un maximum de 100 000 \$), si vous recevez un diagnostic de maladie en phase terminale.

Assurance maladie complémentaire et assurance dentaire de l'OAQ : Grâce à ce régime vous protégerez toute votre famille contre le coût élevé des soins de santé qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie du Québec.

Assurance invalidité de longue durée de l'OAQ jusqu'à 6 000 \$ de prestations mensuelles.

Le régime d'assurance médicaments de l'OAQ offre les précieux avantages suivants :

- **Carte Manuscript :** Si vous présentez cette carte à votre pharmacien, la Financière Manuvie lui payera directement le montant approprié.

Pour obtenir plus de renseignements appelez sans frais la Financière Manuvie au **1 866 803-0870**, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ou envoyez un courriel à **am_service@manuvie.com** en prenant soin d'indiquer que vous êtes membre de l'OAQ.

Régime collectif parrainé par :



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Établi par :

 **Financière Manuvie**

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Enquête sur la valorisation de la profession : Les grands constats

L'enquête sur la valorisation de la profession, réalisée en juillet 2004, a permis de recueillir les opinions de pas moins de 483 architectes et de 50 clients ayant pris part à 415 réalisations différentes. Ce taux de participation exceptionnel est plus qu'encourageant puisqu'il permet d'obtenir un polaroid de ce que vivent les architectes et de l'état de la profession dans son ensemble. De beaux défis en perspective!

Conformément à ce qui a été annoncé à l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Québec, le 18 juin dernier, l'Ordre des architectes du Québec a demandé à Solo Communications d'élaborer un sondage qui servira de plateforme à la mise en œuvre d'un plan de valorisation de la profession d'architecte. Afin d'évaluer la diversité des perceptions du rôle de l'architecte au Québec, tous les membres de l'Ordre possédant une adresse courriel ont été invités à répondre à ce sondage.

Le questionnaire a été bâti selon les quatre axes qui positionnent une entreprise de service, soit la pertinence, la crédibilité, la différenciation et l'envergure. La pertinence réfère au rôle exclusif que le client attribue à l'architecte. La crédibilité, elle, représente les compétences que doit posséder l'architecte aux yeux de son client. La différenciation, c'est ce qui fait que l'architecte se démarque de la concurrence. Quant à l'envergure, il s'agit de tous les domaines dans lesquels l'architecte intervient pour demeurer dans la course. Voici les conclusions du sondage en ce qui a trait à ces quatre critères.

Le travail de l'architecte s'avère particulièrement pertinent lorsqu'il parvient à communiquer son rôle de conseiller généraliste avec ses clients.

La pertinence de l'architecte varie énormément. L'enquête démontre que la perception que l'on a du rôle de l'architecte oscille entre celui de fournisseur obligé (en raison de la *Loi sur les architectes*) et celui de conseiller généraliste. Entre ces deux extrêmes, s'ouvre un vaste éventail de possibilités. Il n'en tient qu'à l'architecte de les saisir et d'accroître ainsi son rôle.

La capacité de l'architecte à expliquer son rôle de conseiller généraliste dans les mots du client est cruciale. À défaut d'y parvenir, l'architecte est condamné à ne demeurer qu'un « fournisseur obligé par la loi », offrant un service limité aux fonctionnalités quotidiennes de sa profession, et cela est clairement peu valorisé par les clients.

Les architectes doivent faire preuve d'une meilleure capacité d'écoute et d'une plus grande compréhension des besoins des clients.

La crédibilité de l'architecte est fragile. L'enquête souligne une lacune dans les aptitudes relationnelles de l'architecte qui minent sa crédibilité auprès du client. L'architecte est reconnu comme un professionnel compétent, fiable et qualifié en ce qui concerne les aspects d'intégration et d'harmonisation de l'ouvrage. Cependant, sa faiblesse repose sur sa difficulté à gérer les relations avec les clients. Ceux-ci souhaitent que l'architecte soit plus attentif à leurs besoins (qu'ils soient clairement exprimés ou non). Ils tiennent aussi à ce que l'architecte respecte leurs décisions sans pour autant qu'il cesse de défendre son point de vue !

Lorsqu'il utilise le langage du client, l'architecte réussit à se démarquer de la concurrence et son rôle de conseiller généraliste prend sa pleine valeur.

La différenciation de l'architecte est l'aspect le plus important de cette enquête. Les clients reconnaissent aux architectes les éléments clés d'une différenciation forte : les rôles d'harmonisation du bâti et de gestion des liens entre un ouvrage et son environnement en sont les principaux facteurs. Encore faut-il que l'architecte s'adapte à son client s'il veut gagner sa confiance et être associé au succès des projets.

L'écart entre les valeurs recherchées par le client et celles que l'architecte met de l'avant ouvre toute grande la porte aux concurrents.

La valeur ajoutée est aussi une façon d'exprimer ce qui paraît important. Le tableau ci-dessous révèle les divergences de vue entre le client et l'architecte en matière de valeur ajoutée.

Quelle est la valeur ajoutée d'un architecte ?

	ARCHITECTES (% DES RÉPONSES)	CLIENTS (% DES RÉPONSES)
SES CAPACITÉS DE GESTION D'UN PROJET	28 %	40 %
SA FORCE EN ESTHÉTISME, SON ASPECT CRÉATIF	14 %	16 %
SON CÔTÉ VISIONNAIRE ET INTÉGRATEUR	37 %	12 %
SES APTITUDES RELATIONNELLES POUR UN DIALOGUE CLIENT	6 %	18 %
SON PORTFOLIO, SON EXPÉRIENCE	5 %	10 %
SA CONTRIBUTION À LA VALEUR MONÉTAIRE D'UN PROJET	1 %	-
AUTRES RÉPONSES	9 %	4 %

Pour le client, la valeur ajoutée d'un architecte repose d'abord sur ses aptitudes en gestion : sa capacité à gérer un projet, un budget et des délais. Ces activités sont essentielles au succès de tout projet. Par contre, toujours pour le client, la valeur ajoutée ne se limite pas à cela. En effet, les aptitudes relationnelles sont trois fois plus importantes pour lui que pour l'architecte. Au-delà des échanges obligés, le client souhaite un rapport d'égal à égal, une écoute active et un discours ouvert qui assure le succès d'un projet, alors que l'architecte valorise surtout sa qualité de visionnaire et d'intégrateur.

L'écart profond entre les valeurs recherchées par le client et celles que l'architecte cherche à promouvoir contribue à l'érosion de son positionnement dans le marché et ouvre toute grande la porte aux concurrents. La capacité de l'architecte à trouver une façon de répondre aux attentes du client, de les satisfaire et de les dépasser s'avérera déterminante pour l'avenir de la profession. La valorisation de la profession représente un enjeu fondamental. À défaut de parvenir à se démarquer de la concurrence, l'architecte sera condamné à l'anonymat. Il ne lui restera plus alors qu'à débattre des prix pour tenter de survivre.

Dans un prochain article, à la lumière des résultats de cette enquête, nous vous indiquerons les pistes de solution que nous avons décelées et qui devraient permettre de corriger la situation et de revaloriser la profession.

Pierre Cardinal

Associé, Solo Communications
cardinal@solocom.ca



LE 26 MAI DERNIER, SE TENAIT LE GALA 10^E ANNIVERSAIRE DU CONCOURS COMMERCE DESIGN MONTRÉAL. EN DIX ANS, LES ARCHITECTES ONT SOUMIS PRÈS DE 30 % DES DOSSIERS DE CANDIDATURE. FAIT PLUS REMARQUABLE ENCORE, CETTE ANNÉE, PRÈS DE LA MOITIÉ DES LAURÉATS SONT ARCHITECTES. UNE TRÈS BELLE CUVÉE !



LE MARCHÉ ADONIS

2001, RUE SAUVÉ OUEST.
UNE GRANDE SURFACE D'ALIMENTATION AUX ACCENTS ORIENTAUX, COUVERTE D'ÉTALS ET OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT.

LES ARCHITECTES BOUTROS + PRATTE



MOUNTAIN EQUIPMENT CO-OP

8989, BOULEVARD DE L'ACADIE.
UNE GRANDE SURFACE VERTE, VERTE, VERTE CONJUGUANT ÉCOLOGIE, ÉCONOMIE DE MOYENS ET LUXE D'ESPACE.

LE CONSORTIUM MTF
(STUDIO MMA, ATELIER D'ARCHITECTURE ; LYSE M. TREMBLAY, ARCHITECTE ET DUSCHENES & FISH, ARCHITECTES)

PHOTO : DAVID SMITH



AIKAWA

55, BOULEVARD BRUNSWICK (DOLLARD-DES-ORMEAUX)
EN DÉPIT D'UN ENVIRONNEMENT COMMERCIAL UN PEU TRISTOUNET, L'ARCHITECTE A SU RELEVER L'ESPACE INTÉRIEUR DE CETTE ADRESSE DE LA GASTRONOMIE ASIATIQUE.

DAVID FONTAINE, ARCHITECTE ; LAFONTAINE, LANGFORD, ARCHITECTES

PHOTO : MICHEL DUBREUIL



CLUNY ARTBAR

257, RUE PRINCE
BRIQUE ET BÉTON BRUT, CLOISONS LISSES, ACIER GROSSIÈREMENT BROSSÉ. AMBIANCE LOFT ET DÉTOURNEMENT DE VOCATION PRÉMÉDITÉ !

JÉRÉMIA GENDRON, ARCHITECTE

PHOTO : MARC CRAMER



CHOCOLATS GENEVIÈVE GRANDBOIS

162, RUE SAINT-VIATEUR OUEST.
UNE FABRIQUE-BOUTIQUE AUX VITRAGES PARTIELLEMENT GIVRÉS POUR PROTÉGER LES PRODUITS MAISON DU RAYONNEMENT SOLAIRE.

LUC LAPORTE, ARCHITECTE

PHOTO : ODCPHOTO.COM



SIXTY

1440, RUE PEEL.
TROIS NIVEAUX, TROIS ÉPOQUES DE RÉFÉRENCE ET TROIS UNIVERS DE FORMES ET DE MODE.

LES ARCHITECTES DUBUC, FARLY, FAVREAU, GÉNÉREUX ET VADEBONCOEUR

PHOTO : JEAN BLAIS



BU

5245, BOULEVARD SAINT-LAURENT
LOUNGE EN VITRINE, LONG COMPTOIR ET ALIGNEMENT DE LUMINAIRES. BU COMME BUVETTE, ESTAMINET ET GUINGUETTE. BAR À VIN BRANCHÉ SUR LA CUISINE ROMAINE.

STÉPHANE PRATTE, ATELIER IN SITU



HOLDER

407, RUE MCGILL
BRASSERIE EUROPÉENNE, ENDIMANCHÉE D'ESSENCES DE BOIS ET DE CUIVRE CHAMARRÉ... LE TRADITIONNEL SERVI À LA SAUCE ACTUELLE.

LUC LAPORTE, ARCHITECTE

PHOTO : MARC CRAMER

Prix d'excellence en architecture

L'APPEL DE CANDIDATURES AUX PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE 2004-2005 EST EN COURS. LES RÈGLES DE PARTICIPATION PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES SUR LE SITE WWW.OAQ.COM, À LA SECTION « PRIX D'EXCELLENCE 2004-2005 ». LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION FOURNI SUR LE SITE PEUT ÊTRE REMPLI ÉLECTRONIQUEMENT, MAIS IL FAUT L'IMPRIMER POUR Y APOSER LES SIGNATURES DEMANDÉES ET RETOURNER L'ORIGINAL AVEC LE DOSSIER DE PRÉSENTATION.

PARTENAIRE MAJEUR ÉCLAIRAGES NOVUS

PARTENAIRES ET COLLABORATEURS ASSOCIÉS À LA PROMOTION DES FINALISTES, AUX CONFÉRENCES ET AU VOTE POPULAIRE
FINANCIÈRE MANUVIE
HONEYWELL NYLON CANADA/ZEFTRON
LOTO-QUÉBEC
SICO
TD MELOCHE MONNEX

PARTENAIRES ET COLLABORATEURS ASSOCIÉS AU CHOIX DES ENFANTS
SOPREMA
CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

PARTENAIRES ASSOCIÉS AUX FESTIVITÉS ENTOURANT L'ANNONCE DES LAURÉATS
BEAULIEU CANADA
JOLI-COEUR, LACASSE GEOFFRION, JETTÉ, ST-PIERRE
AVOCATS
TD MELOCHE MONNEX

PARTENAIRES MÉDIAS
ARQ, ESQUISSES, LE DEVOIR

NOVUS

PARTENAIRE MAJEUR ASSOCIÉ À
LA RÉALISATION DU PROGRAMME DES
PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

L'ARCHITECTURE ENSEIGNÉE À NOS ENFANTS

Pour que l'architecture devienne une partie intégrante de l'enseignement primaire et secondaire.

Le volet Choix des enfants, qui fait dorénavant partie du programme des Prix d'excellence en architecture de l'OAQ, a été élaboré grâce à la collaboration établie entre notre équipe et les enseignants de l'école Nouvelle Querbes. À compter de septembre prochain et jusqu'en août 2005, une dizaine d'enfants de 5e et de 6e année vivront des expériences enrichissantes et uniques qui leur permettront de se familiariser avec l'architecture qui les entoure et la profession.

L'ambition que nourrit l'Ordre des architectes dans ce projet est de voir les fondations du programme s'étendre à plusieurs écoles du Québec de sorte que l'architecture fasse éventuellement partie intégrante de l'enseignement primaire et secondaire.

Pour assurer une importante partie des activités prévues, nous invitons les membres de l'Ordre à collaborer au programme en recevant ce groupe d'élèves à leur bureau ou en commentant la visite d'un lieu. Toutes les offres de collaboration seront examinées avec soin et analysées en fonction des objectifs du programme et des ressources à notre disposition. Il faut noter cependant que votre collaboration devra être offerte sur une base bénévole.

Le programme Choix des enfants comprend les activités suivantes :

Septembre 2004 : Visite guidée du Centre Canadien d'Architecture

Octobre 2004 : Visite d'une demi-journée d'un bureau d'architectes

Familiarisation avec l'environnement de travail; démonstration du processus de création et de développement d'un projet d'architecture; présentation des outils de travail et de représentation (plans, maquettes, rendus multidimensionnels ou virtuels); lecture de plans et devis; livres de référence; atelier de dessin sur table ou sur ordinateur.

Novembre 2004 : Visite d'un bâtiment dont l'architecture présente un intérêt particulier

Familiarisation avec le projet, d'abord sur plan ou sur maquette, puis in situ, avec les commentaires de l'architecte concepteur.

Décembre 2004 : Atelier pratique et théorique visant à aborder les principes d'accessibilité universelle

Présentation théorique et imagée des principes d'accessibilité universelle, suivie d'un exercice comprenant la visite de l'école en compagnie d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant afin de comprendre les difficultés éprouvées. Discussions et rédaction, par les enfants, d'une liste des améliorations qui pourraient être apportées au bâtiment.

Janvier 2005 : Atelier pratique et théorique visant à aborder les principes de développement durable

Présentation théorique et imagée des divers éléments d'un projet d'architecture développé dans le souci de préserver l'environnement. La présentation sera suivie d'un atelier pratique et de recherches à effectuer individuellement.

Février 2005 : Participation à la sélection du Choix des enfants en tant que membres d'un jury junior

Fin prêts, cahier de notes en main et critères en tête – fruit de la formation reçue au cours des mois précédents –, les enfants constitueront le jury junior. Bénéficiant d'un accès privilégié aux dossiers des projets préalablement mis en nomination par le jury adulte, ils assisteront à une présentation commentée des projets puis, par élimination et consensus, détermineront le Choix des enfants 2005.

août 2005 : Annonce du lauréat

Les enfants disponibles pourront assister à la conférence de presse et venir parler de leur expérience. Ils dévoileront ensuite le nom du lauréat, en compagnie des partenaires du programme.

Ce volet profite actuellement du soutien de l'Ordre des architectes ainsi que de Soprema et bénéficie de la collaboration du Centre Canadien d'Architecture. Si vous connaissez d'autres entreprises qui pourraient apporter un soutien additionnel, veuillez nous transmettre leurs coordonnées en écrivant à scpgr@sympatico.ca.

L'ensemble du programme des Prix d'excellence en architecture 2004-2005 est réalisé grâce au soutien d'un grand nombre de partenaires que nous remercions sincèrement.

INFORMATION : PEA@OAQ.COM WWW.OAQ.COM

Sylvie Champeau, chargée de projet pour les Prix d'excellence en architecture

Devine qui vient nous visiter !

Le programme de surveillance générale 2004-2005 a été adopté par le Bureau. Le nombre d'inspections est révisé à la hausse.

Le Bureau de l'OAQ a décidé d'augmenter de façon importante la cadence des visites d'inspection en 2004-2005. Pour y parvenir, il a adopté un programme de surveillance générale qui prévoit notamment des visites d'inspection auprès de 300 architectes et l'envoi du questionnaire d'auto-évaluation à un nombre équivalent de membres. Par ailleurs, le Comité d'inspection professionnelle continuera, comme par les années précédentes, à visiter des architectes ayant des pratiques diversifiées dans des bureaux de taille et d'expérience variées, tout en portant une attention particulière aux régions où les inspections ont été plus rares dans les dernières années.

Le Bureau vise à ce que tous les architectes sujets à l'inspection reçoivent la visite d'un inspecteur au moins une fois tous les sept ans. Ces architectes sont ceux qui posent l'un ou l'autre des actes visés par le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Pour augmenter le nombre d'inspections, le Bureau a désigné des inspecteurs qui, engagés sur une base contractuelle, effectueront des visites à temps partiel. D'autres ordres professionnels ont déjà recours aux services de tels inspecteurs. Ce système a pour principal avantage de permettre aux membres sujets à l'inspection de recevoir les conseils de collègues d'expérience. Cette mesure répond à une préoccupation du Comité d'inspection professionnelle, qui souhaite en effet que l'inspecteur agisse comme un conseiller d'expérience et ne se limite pas à exercer un simple contrôle réglementaire.

Les premiers inspecteurs contractuels de l'OAQ sont des architectes ayant déjà une bonne connaissance de l'inspection : l'un d'entre eux est membre du Comité d'inspection professionnelle, alors que deux autres sont d'anciens membres. Signalons que la démarche d'inspection se fait dans un cadre bien défini. L'inspecteur et secrétaire du comité, Alain Lafleur, coordonne les activités des inspecteurs. Il leur fournit les outils nécessaires et leur propose les noms d'architectes devant recevoir une visite d'inspection. On s'assure évidemment que l'architecte inspecteur ne se trouve aucunement en conflit d'intérêts par rapport à l'architecte qui reçoit la visite d'inspection.

Éventuellement, l'Ordre devra recruter d'autres inspecteurs. Il est déjà certain que l'on exigera que les candidats exercent la profession depuis au moins dix ans, s'inspirant à cet égard du Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle qui exige qu'au moins trois des cinq membres du comité possèdent une telle expérience. Avis aux architectes d'expérience : n'hésitez pas à manifester votre intérêt !

Quant à l'envoi du questionnaire d'auto-évaluation, il s'agit de la poursuite d'une opération commencée l'an dernier et qui s'est avérée très positive. Pas moins de 275 questionnaires ont alors été transmis. Si l'on se fie aux commentaires reçus des architectes, l'exercice semble avoir été fort utile. D'ailleurs, le questionnaire se veut un outil de réflexion, ou à tout le moins un aide-mémoire, pour la mise à jour de la pratique d'un architecte.

L'année 2004-2005 est donc déjà bien entamée et s'annonce définitivement fort occupée.

Louise Joubert

Présidente du Comité d'inspection professionnelle

MARIE-ÈVE LEFEBVRE, MENTION 2003



L'architecte et la gestion de projet

Trop d'entreprises du domaine de la construction se sont improvisées gestionnaires de projets. L'architecte a l'occasion de prendre sa place au sein de l'industrie de la construction en devenant un gestionnaire de projet professionnel.

La construction est une activité complexe. Le travail est exécuté par des réseaux temporaires composés de multiples firmes spécialisées. La gestion de projet (GP) dans ce domaine est particulièrement compliquée. Pourtant, le secteur de la construction n'a pas adopté au même rythme que d'autres industries les meilleures pratiques de GP mises au point au cours des 30 dernières années.

Les exemples illustrant les problèmes de gestion de projet dans ce secteur ne manquent pas : besoins du client mal déterminés, absence d'une vision claire et commune de ce qui doit être conçu, relations tumultueuses entre les professionnels, les clients et les entrepreneurs. Et l'on pourrait ajouter à cette liste les calendriers de production établis exclusivement à partir des dates de début et de fin du projet, les méthodes de contrôle mal adaptées aux différentes phases du projet, ainsi que les retards et les dépassements de coûts sans planification de la qualité.

Une méta-analyse du Conseil de la science et de la technologie du Québec (2003) montre que de nombreux rapports d'enquête réalisés dans différents pays industrialisés au cours des 50 dernières années conduisent à un seul et même constat : les processus de gestion de projets sont déficients, aussi bien à l'étape de la conception qu'à celle de la production. Bien que la GP en construction existe depuis toujours, et malgré la mise au point récente de principes et de normes reconnus internationalement, la GP dans le domaine de la construction n'a pas atteint un niveau de maturité comparable à ce qui existe dans d'autres industries.

L'ÉMERGENCE DE NORMES

Les systèmes de gestion de la construction nés dans les années 1970 ont donné naissance à de nouvelles pratiques. Plusieurs entreprises se sont alors improvisées gestionnaires de projets et ont pris position au sein d'une profession mal définie. Or, depuis, la profession de gestionnaire de projet a évolué à une vitesse fulgurante. Le Project Management Institute (PMI; www.pmi.org), une association professionnelle fondée en 1969, regroupe aujourd'hui plus de 125 000 membres dans 120 pays. Le PMI fait la promotion et la mise à jour d'un corpus de connaissances

fondamentales en GP, le fameux *Guide to The Project Management Body of Knowledge (PMBOK Guide)*. Ce guide a notamment servi de fondement à l'établissement de la norme ISO 10006 et a été adopté par de nombreuses associations professionnelles. Récemment, le PMI a aussi publié une annexe du *PMBOK Guide* consacrée au domaine de la construction. Plus de 75 000 professionnels ont obtenu l'attestation PMP (Professional Project Management) du PMI.

L'adoption de normes en GP facilite les échanges au sein d'une communauté de gestionnaires de projets en pleine expansion. Bien entendu, les normes de gestion ont leurs limites, les projets étant uniques, complexes et multidimensionnels. Leur gestion doit donc être à l'écoute de leur spécificité. Besner et Hobbs (2004) confirment néanmoins, à la lumière des résultats d'une enquête réalisée auprès de 750 gestionnaires de projets professionnels, qu'il existe une pratique générique de la gestion de projet commune à tous les domaines d'application. La recherche identifie également des pratiques spécifiques au domaine dit « ingénierie et construction ».

LE RÔLE DE L'ARCHITECTE

L'industrie de la construction est en évolution constante. Selon le Design Build Institute of America (DBIA), le mode conception/construction (*Design/Build*) occupera, dès 2015, plus de la moitié du marché, et ce, au détriment du mode traditionnel de conception/soumission/construction. Il est essentiel de mettre au point des approches novatrices pour affronter la complexité croissante des projets. L'approche « construction allégée » (*Lean Construction*) ou le processus de planification *Last Planner* constituent des exemples de nouveaux modes de GP innovants.

Ces tendances et ces innovations provoqueront des changements dans l'organisation traditionnelle des rôles que jouent les professionnels de la construction. Alors que la présence de professionnels de plus en plus spécialisés est caractéristique de ce nouvel environnement, certains rôles se superposent et rendent les frontières entre les professions moins étanches. Ce flou, à son tour, donne une acuité nouvelle aux aspects légaux et aux questions d'éthique professionnelles.

Bref, les professionnels de la construction devront bientôt affronter une nouvelle crise d'identité. De nouveaux rôles professionnels hybrides verront le jour. L'architecte doit prendre sa place au sein de l'industrie de la construction en tant que spécialiste de la gestion de projet. Pour cela, il doit s'intégrer au réseau de la GP et affirmer son rôle de leader dans le domaine. La nature interdisciplinaire de l'architecture se conjugue parfaitement à la transversalité de l'approche en GP. La profession d'architecte et celle de gestionnaire de projets tiennent toutes les deux de l'art et de la science.

Au cours des 25 dernières années, plusieurs architectes sont devenus Maîtres en gestion de projet (MGP) grâce au programme de Maîtrise professionnelle en gestion de projet offert par le réseau de l'Université du Québec. En décembre dernier, le PMI accordait de nouveau un certificat d'excellence aux programmes universitaires. Seulement deux universités dans le monde l'ont reçu : la Western Carolina University aux États-Unis et l'Université du Québec et ses six constituantes ici.

De nombreux architectes sont ainsi devenus des gestionnaires de projets de grande renommée. Ce sont d'ailleurs des architectes MGP, Clément Demers l'an dernier et Chantal Sorel cette année, qui ont remporté le prix Méritas Excellence en gestion de projet lors des deux derniers galas Méritas en gestion de projet de l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM.

Claude Besner, B. Arch., MBA, Ph.D. PMP
Directeur des programmes de 2^e cycle en gestion de projet
École des Sciences de la gestion ESG-UQAM
Besner.Claude@uqam.ca

DOMINIQUE LACHANCE-SAINTE-MARIE, MENTION 2004



L'inspection préachat : un gouffre pour l'architecte ?

Pour ne pas y laisser sa peau, l'architecte doit faire preuve de performances olympiques !

Dans le numéro d'avril-mai 2004 d'*Esquisses*, j'ai brossé le tableau des risques que court un architecte exerçant dans le domaine de l'inspection préachat. J'aimerais aujourd'hui vous faire part de mon expérience personnelle, depuis le jour où j'ai décidé de faire de l'inspection résidentielle.

Au début des années 1990, voulant offrir ce service, j'ai appelé des collègues pour savoir s'il existait des outils de perfectionnement. Il y avait peu de chose. L'Ordre avait déjà organisé des cours d'environ 45 heures. Ailleurs au Québec, rien de semblait exister dans le domaine. Je me suis tourné vers la documentation offerte par la SCHL. Un petit guide d'auto-inspection d'une maison m'a servi de base.

J'ai reçu par le courrier de l'information de l'American Society of Home Inspectors (ASHI). J'ai commandé *How to Write An Inspection Report*, un petit manuel très actuel dont j'ai dû adapter les énoncés et les principes à la situation québécoise.

J'ai retenu quelques principes élémentaires des inspecteurs américains, qui sont habitués aux poursuites. Le premier est qu'un rapport narratif est de loin supérieur à tout autre forme de rapport. Un autre de ces principes est que ce rapport doit être compréhensible pour le commun des mortels – votre client. J'ai aussi appris que l'inspecteur doit écrire son rapport en tenant compte du fait que des avocats et des juges s'en serviront dans le cas d'une poursuite pour vice de construction.

Un jour, j'ai pris contact avec l'Association des inspecteurs en bâtiment du Québec (AIBQ). Au début des années 1990, l'association se composait d'une douzaine d'inspecteurs du West Island de Montréal. Rapidement, le nombre des membres est passé à plus de 50. À mesure que les francophones venaient grossir les rangs de l'AIBQ, je constatais que la plupart d'entre eux provenaient du secteur de la construction résidentielle. On y dénombrerait en effet une majorité de menuisiers, d'électriciens et de plombiers, sans compter plusieurs autodidactes et des technologues. Quelques architectes, ingénieurs et évaluateurs agréés complétaient le tableau.

Je n'ai jamais considéré cette association comme parfaite. Toutefois, comme me le signalait un collègue architecte, en regroupant des gens de la construction qui ont des bagages et des expériences diverses, elle fournit une excellente occasion d'échanges et d'acquisition d'expériences et de connaissances que même le meilleur bureau d'architecte ne peut nous donner. C'est dans cette optique que des architectes comme moi sont devenus membres de l'AIBQ.

À mes débuts dans le domaine de l'inspection, le client, l'agent immobilier et l'architecte se satisfaisaient pleinement d'un rapport audio sur bande magnétique. Toutefois, la révision du *Code civil* québécois, en 1994, a modifié les règles du jeu. Les notions de vice caché et de vice apparent ont toujours relevé de la compétence des juges. La révision du *Code civil* a fait apparaître une zone grise dans la jurisprudence, si bien que, depuis ce temps, la jurisprudence se bâtit en augmentant toujours plus la responsabilité professionnelle des inspecteurs. Dans le cas des architectes et des ingénieurs, cette augmentation devient catastrophique. Il semble en effet qu'aux yeux d'un juge, l'architecte est un spécialiste chevronné à qui rien n'échappe. Résultat : lors d'une inspection préachat, sa marge d'erreur est quasi nulle.

Vers la même époque, l'OAQ décidait de mettre sur pied un fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Nos représentants ont tôt fait de constater les risques actuariels que comportait le service d'inspection préachat offert par les architectes. La logique aurait voulu qu'on interdise aux architectes de procéder aux inspections préachat. On a pourtant

choisi de garder cette pratique dans le giron de l'architecture. Toutefois, les frais d'assurance sont devenus prohibitifs. Si j'avais eu des revenus en inspection supérieur à 4 % de mon chiffre d'affaires, mes primes d'assurance en cas d'erreur et d'omission seraient passées de quelques milliers à près de 10 000 \$ par année.

Quel choc ! Depuis plus de cinq ans, je faisais ma place dans le domaine de façon sérieuse et prudente. Je considérais qu'on nous imposait, à moi et à mes collègues architecte-inspecteurs, une surfacturation sans qu'il ait été possible de discuter avec les responsables du Fonds d'assurance responsabilité des moyens de nous permettre d'exercer en toute connaissance de cause. On aurait pu tenter de trouver des solutions qui auraient permis « d'assurer la protection du public » tout en maintenant des coûts d'assurance responsabilité raisonnables. Pire : depuis quelques années, tout souscripteur au Fonds d'assurance responsabilité qui effectue une inspection préachat doit assumer une franchise de 7 500 \$. Cela veut dire que tout architecte poursuivi aux petites créances pour une erreur lors d'une inspection doit en assumer tous les frais.

Un architecte de mes collègues a réalisé plus de 2 000 inspections préachat. Il a été très actif dans le domaine, et a même mis au point le premier logiciel francophone de rédaction de rapports d'inspection de maisons au Québec. Il a fait face à deux poursuites avec sinistres : deux erreurs sur 2 000 inspections ! Si les tireurs de l'équipe canadienne parvenaient à atteindre le même rendement, ils seraient tous assurés d'une médaille d'or aux Olympiques ! Malheureusement pour mon collègue, sa performance lui a valu une hausse de ses primes d'assurance qui a fait grimper sa facture à plus de 10 000 \$ par an. Un désastre !

Bien sûr, notre Fonds d'assurance responsabilité doit demeurer à flot. Cependant, en tant que délégué du comité interprofessionnel sur l'inspection préachat, je considère qu'un forum avec des collègues inspecteurs serait judicieux. Je suis même prêt à former un comité pour discuter de la question des architectes en inspection préachat. J'invite donc tous ceux qui sont intéressés à partager leurs idées sur le sujet à communiquer avec moi.

Claude Tanguay, m.a.p., architecte, membre AIBQ (CAHPI)
tanclar@qc.aira.com

VANESSA VIENS, LAURÉATE 2003



La signature numérique : un sceau de sécurité !

Il n'est plus nécessaire de conserver une version papier de nos documents. Il existe maintenant une méthode qui permet de sécuriser les télécommunications en codant l'information pour qu'elle ne soit accessible qu'aux personnes autorisées.

Dans un article précédent (*Esquisses* 1403), je racontais qu'à la suite du vol des ordinateurs de son bureau, un professionnel québécois s'était découvert un intérêt pour la sécurité informatique. Sensibilisé à la vulnérabilité de ses installations et de ses données informatiques, ce professionnel, même après l'implantation de certaines mesures de sécurité, demeurait préoccupé par la protection de la confidentialité et de l'intégrité de ses documents informatiques.

La multiplication des documents électroniques sauvegardés sous différents répertoires, leur repérage difficile et le risque associé à la falsification des originaux en format électronique nous contraignent à imprimer des documents qui existent sous forme électronique pour en conserver un original... papier !

Pourquoi persistons-nous à tout imprimer malgré les avancées technologiques ?

Il existe actuellement des procédés informatiques qui, combinés avec une reconnaissance officielle par un ordre professionnel, permettent de conserver l'original d'un document signé en format électronique. Il devient alors inutile de faire imprimer les documents afin de constituer des originaux ou des copies conformes ! Mais comment peut-on signer un document électronique ?

POUR COMMUNIQUER EN TOUTE CONFIANCE : LA SIGNATURE NUMÉRIQUE

La signature numérique est une marque personnelle apposée sur un document électronique au moyen d'un procédé technologique reconnu, communément appelé « cryptographie ». La cryptographie permet de sécuriser les télécommunications en codant l'information, qui devient illisible si elle est interceptée sans autorisation. Le procédé cryptographique vise en effet à ce que le document ne puisse être décodé que par l'expéditeur et le destinataire autorisé.

La signature numérique consiste à transformer un message à l'aide d'un système cryptographique de manière que le destinataire puisse s'assurer que la clé qui a servi au codage est bien celle du signataire et que le message n'a pas été modifié depuis sa signature.

Grâce à l'utilisation d'une application précise combinée avec un mot de passe confidentiel, le procédé permet d'apposer une marque sur un document de toute nature (texte, plan, devis). Cette marque constitue

alors la signature du détenteur de ce document électronique. Le fondement légal de la signature numérique repose sur l'article 2827 du *Code civil du Québec* (1991, c. 64, a. 2827; 2001, c. 32, a. 77), qui précise que « La signature consiste dans l'apposition qu'une personne fait à un acte de son nom ou d'une marque qui lui est personnelle et qu'elle utilise de façon courante, pour manifester son consentement ». Quant à la valeur juridique d'une transaction électronique, celle-ci est assurée par la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (L.Q. 2001, c. 32), en vigueur depuis novembre 2001.

La signature numérique confère trois caractéristiques à un document électronique :

L'**intégrité**, qui permet au destinataire de s'assurer que le document reçu est identique au document expédié;

L'**authentification**, qui confirme l'identité du signataire;

La **non-répudiation** des données, qui empêche également le signataire de répudier le document.

En plus d'identifier le signataire et, à certaines conditions, son statut professionnel, la signature numérique protège l'intégrité du document électronique. On assure ainsi la protection du contenu du fichier électronique contre toute altération non autorisée. De plus, en utilisant la fonction de chiffrement des données, on assure la confidentialité de l'information lorsqu'elle est conservée en mémoire sur les postes de travail ou les serveurs de l'entreprise ainsi que lors de sa transmission. Résultat : une fois protégé, le document électronique peut être transmis dans le plus grand respect du secret professionnel et être accessible seulement au destinataire identifié !

L'INFRASTRUCTURE À CLÉS PUBLIQUES : UN ENVIRONNEMENT ÉLECTRONIQUE OÙ LES LIENS DE CONFIANCE SONT PROTÉGÉS

Pour arriver à exploiter pleinement le potentiel d'Internet et d'autres réseaux, il faut obtenir l'assurance que les transactions effectuées par voie électronique sont aussi fiables que celles qui sont effectuées sur papier. L'infrastructure à clés publiques (ICP) est la réponse. L'ICP permet d'attribuer des signatures numériques et de confirmer l'identité des personnes qui effectuent des transactions électroniques dans un environnement de confiance.

Le Centre de certification du Québec est une ICP développée par Notarius pour les professionnels. Cette infrastructure leur permet d'effectuer en toute sécurité des transactions électroniques et d'échanger de l'information en toute confidentialité. Notarius travaille en étroite collaboration avec l'ordre ou l'association professionnelle qui en fait la demande à élaborer et mettre en place les mécanismes et les processus de vérification nécessaires à la délivrance des clés et des certificats. Cela permet d'attribuer à un demandeur une signature numérique qui constitue sa signature professionnelle au même titre que sa signature manuscrite. Ce demandeur devient alors la seule personne à connaître le mot de passe permettant d'utiliser cette signature électronique.

Le modèle proposé par Notarius assure à l'utilisateur qu'il a recours à un dispositif reconnu légalement, ce qui lui permet de signer des documents technologiques et certifie qu'il est un professionnel en règle.

AU-DELÀ DE VOS ATTENTES

Tous les professionnels doivent conserver la version originale des documents et éviter que les données en soient altérées. La signature électronique leur permet en plus de s'assurer que les documents produits ne sont pas modifiés lorsqu'ils sont archivés ou transmis sur support électronique.

Liette Boulay

Notaire et responsable de projets spéciaux
Centre de certification du Québec, Notarius (TSIN) inc.

TAMSYN FARR, MENTION 2001



Conception,

lumière

et

simulation

B. Simulation avec textures

C. Photographie du projet réalisée

Simulation a

Simulation b

Photographie de jour

Esquisse préliminaire 2D

La conception d'un projet impliquant la lumière comme vecteur principal peut aujourd'hui profiter de technologies qui permettent d'aborder différentes problématiques de design.

L'ambiance générale d'un lieu dépend de plusieurs facteurs qui font appel aux sens, notamment les facteurs visuels, sonores et thermiques. C'est par le biais de la lumière que nous sommes en mesure de percevoir le monde qui nous entoure. Les formes et les couleurs prennent vie grâce à cette interaction qui se produit entre le monde des ondes et des particules, et celui de la matière construite. La lumière, qu'elle soit naturelle ou artificielle, est donc un facteur déterminant dans la création d'une ambiance.

La conception d'un projet impliquant la lumière naturelle ou artificielle peut profiter de certaines techniques de simulation en trois dimensions (3D) ou en deux dimensions (2D). Chacune permet au concepteur d'étudier le potentiel de création de la lumière avant de passer à la réalisation du projet.

Il est difficile de schématiser la lumière lorsqu'on veut en apprécier toutes les qualités au cours d'une étude technique détaillée ou quand on veut représenter l'ambiance d'un projet. Pour l'étude préliminaire d'un concept d'éclairage artificiel, les volumes peuvent être schématisés, alors que la lumière doit être représentée très fidèlement (photométries des luminaires; fig. 1, A). Grâce au modèle 3D, il est possible d'étudier la proportion des surfaces qui sont couvertes par les faisceaux d'éclairage. Cela ne permet toutefois pas de juger du résultat final anticipé dans toute sa richesse et ses subtilités (fig. 1, B et C).

Lorsqu'il est question de simulation visuelle et de réalisme, la finesse de représentation des matériaux fait toute la différence. Ainsi, un matériau absorbant de couleur sombre éclairé par un projecteur aux halogénures métalliques de 100 watts avec une source de 3 000 K, se présentera à nos yeux sous un tout autre aspect qu'un matériau de couleur très claire et réfléchissant éclairé par ce même projecteur. De plus, les textures peuvent transformer complètement un projet d'éclairage.

Ainsi, une surface de pierre texturée rasée par un faisceau d'éclairage créera un effet très différent d'une surface lisse éclairée de la même façon (fig. 2). C'est pourquoi, lorsque vient le temps de représenter visuellement un projet d'éclairage dans le but d'en saisir toutes les subtilités, les technologies utilisées doivent traduire suffisamment d'éléments visuels ou de détails afin que le rendu soit le plus réaliste possible.

Toutefois, un tel niveau de réalisme n'est pas une panacée. Pour en évaluer la nécessité, il faut tenir compte des objectifs visés par la représentation visuelle et, ainsi, doser l'échelle des détails représentés. Parfois, une représentation abstraite de certains éléments du projet peut suffire, soit parce qu'il s'agit d'une étude préliminaire visant à orienter rapidement les choix de design, soit parce qu'il s'agit de l'étude de paramètres très précis qui peuvent être cernés à partir d'un ou deux éléments du projet. Néanmoins, avant de passer à la réalisation du projet, une simulation virtuelle 3D offrant un taux de résolution proche de la réalité permet au concepteur d'éviter les incertitudes et de concrétiser rapidement le projet dans sa globalité.

D'autres outils technologiques permettent de réaliser une image réaliste d'un concept d'éclairage. Dans le cadre d'un projet de mise en lumière, il est possible de produire de façon préliminaire une esquisse lumière à l'aide des techniques de retouches photographiques. Cette esquisse, réalisée à partir d'une photographie du site ou du bâtiment, doit faire l'objet d'une attention particulière afin que les effets d'éclairage représentés soient près du résultat anticipé. Ainsi, les retouches effectuées sous-tendent une connaissance préalable des luminaires et des effets d'éclairage possibles. La technique profite donc des détails de texture déjà existants sur la photographie, mais doit aussi tenir compte de connaissances en éclairage dans une démarche intuitive (fig. 3). La qualité esthétique et la résolution de la photographie permettront d'atteindre rapidement un niveau de réalisme suffisant à l'appréciation du projet.

Les deux façons de simuler un concept d'éclairage (2D ou 3D) peuvent également être complétées par des tests effectués sur le site. Dans le cas d'un concept préliminaire appuyé par une esquisse lumière 2D, il faudra confirmer les types de sources par plusieurs tests sur place. Pour ce qui est de la simulation visuelle 3D réalisée à l'aide des véritables types de sources et un modèle 3D détaillé (par exemple avec le logiciel Lightscape), un test sur le site permettra au concepteur lumière de raffiner certains effets plus complexes tout en tenant compte du contexte environnant.

Le processus idéal de conception d'un projet de mise en lumière passe par plusieurs étapes, chacune pouvant profiter des outils de simulation appropriés. Ainsi, la conception préliminaire du projet peut se faire à l'aide d'une esquisse 2D. Ensuite, afin d'être en mesure de réaliser le projet rapidement, la simulation virtuelle 3D, réalisée à l'aide des photométries des luminaires, permettra de résoudre les aspects techniques du projet avant sa concrétisation.

En conclusion, la lumière est à la fois ludique et contraignante. Ludique, parce que tel le pigment sur la toile du peintre, elle s'offre facilement au jeu de la création. Contraignante, parce que la réussite des effets créés passe par le contrôle de différents paramètres. L'étude préalable de ces différents paramètres peut aujourd'hui se faire bien avant de passer à la réalisation d'un projet, grâce aux outils technologiques mis à la disposition du concepteur.

Véronique Koulouris, B. Arch., M. Arch., Graph Architecture

1 SALLE DE CONFÉRENCE DE LA TÉLUQ / SIMULATION 3D ET CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE : GRAPH ARCHITECTURE

2 MISE EN LUMIÈRE DE LA PORTE SAINT-LOUIS, QUÉBEC / SIMULATION 3D : GRAPH ARCHITECTURE POUR LE CONSORTIUM URBALUM

3 ESQUISSE LUMIÈRE 2D : GRAPH ARCHITECTURE

Armatures en fibres de verre : prudence !

ON NE PEUT TOUT SIMPLEMENT PAS TENIR POUR ACQUIS QUE CE QUI EST SUFFISANT AUX ÉTATS-UNIS LE SERA ICI AUSSI.

Il m'arrive quotidiennement d'être aux prises avec des problèmes de fabrication de matériaux ou de conception ou encore de mise en œuvre. Parfois, ces différents aspects se mêlent en un fouillis inextricable mais, souvent, on distingue un dénominateur commun. C'est actuellement le cas des armatures en fibres de verre.

Un entrepreneur m'affirme qu'il vient de réaliser une toiture multicouches à quatre plis de fibres de verre (Globe) par où l'eau s'infiltrait à plus de 75 endroits ! Il n'a jamais vu ça, c'est à n'y rien comprendre... Il a même fabriqué de petites sections et, à l'aide d'eau colorée, est arrivé à démontrer au manufacturier que cette membrane à quatre plis de fibres de verre n'est pas étanche, quel que soit le degré de perfection que l'on met à la réaliser. Surprise générale. Comme le manufacturier ne voulait pas reconnaître sa responsabilité, l'entrepreneur a décidé de remplacer la toiture à ses frais en utilisant, cette fois, une membrane multicouches à cinq plis de papier numéro 15. Cela a résolu le problème, et la toiture est maintenant étanche.

Cet épisode me rappelle deux autres cas – les matériaux étaient différents –, où j'ai constaté des problèmes flagrants d'adhérence dans des armatures en tissu de fibres de verre.

Le premier de ces cas s'est produit il y a plusieurs années, quand un manufacturier, Fiberglass Canada, a décidé d'ajouter un tissu de fibres de verre dans ses membranes de toiture en bitume-élastomère pour stabiliser et protéger de la chaleur les armatures de polyester. Ce produit, appelé « Torch Safe », a été retiré du marché depuis, mais il présentait une « intéressante » particularité : la chape de bitume pouvait facilement être détachée à la main de l'armature en fibres de verre, ce qui n'était pas le cas des armatures de polyester.



Le deuxième cas remonte à peu près à la même époque : un autre manufacturier, Trocal, a décidé, lui aussi, d'utiliser une armature tissée de fibres de verre pour stabiliser sa membrane de toiture en PVC. Ici aussi, on s'est aperçu assez rapidement que l'eau pouvait s'infiltrer par la rive quand les extrémités des fibres étaient exposées, par exemple à la suite d'une coupe, et qu'il était ensuite assez facile de délaminer le PVC du tissu d'armature en fibres de verre. Le manufacturier a alors recommandé, lors de la pose, l'application de PVC liquide pour bien sceller les rives et, ainsi, empêcher l'eau d'atteindre les extrémités mises à nu des fibres de verre.

Il n'y aurait pas de quoi s'alarmer si l'on considérait ces cas isolément. Mais voici que de nouveaux événements ont permis de transformer nos doutes en certitude. Il s'agit cette fois des bardeaux de fabrication américaine Certaineed, dont l'armature est aussi en fibres de verre. En effet, on observe depuis quelques années que ces bardeaux sont non seulement très friables, même à température ambiante, mais qu'ils résistent mal au vent et ont tendance à perdre leurs pureaux lorsque le vent les soulève. Qu'à cela ne tienne ! Le manufacturier fabrique maintenant des bardeaux sans pureaux ! Comme si c'était là une solution, alors qu'il s'agit d'un problème de fabrication et d'exposition au climat québécois.

Une fois, j'ai demandé, à titre de mesure corrective, que l'on colle les pureaux, ce qui a été fait par le couvreur (que je ne nommerai pas, la cause étant toujours en litige). Notons que ce couvreur apportait tout le soin nécessaire à une pose adéquate. Or, quelle ne fut pas ma surprise de constater que le vent avait réussi à soulever même les pureaux récemment collés. En fait, la colle tenait très bien, elle avait même entraîné avec elle la granule de revêtement et l'enduit bitumineux jusqu'à... eh oui, l'armature en fibres de verre ! En effet, la fibre de verre offre si peu d'adhérence aux divers matériaux que ces derniers s'en détachent assez facilement, et ce, quel que soit le matériau d'enrobage utilisé !

Je me rappelle d'un professeur à l'école d'architecture qui nous avait dit : « Si vous pouvez construire pour notre climat, vous pourrez construire partout dans le monde ! » Et bien le contraire n'est pas vrai. Ce n'est pas parce qu'un bardeau résiste à des vents élevés dans la région de Dade County, en Floride, qu'il résistera nécessairement à nos vents froids et à nos températures extrêmes.

On ne peut tout simplement pas tenir pour acquis que ce qui est suffisant aux États-Unis le sera aussi chez nous. Les essais sur les matériaux en usage au Canada doivent être bien plus exigeants que ceux effectués pour les États-Unis afin que nous, architectes et entrepreneurs, puissions les utiliser en toute confiance. Soyons doublement vigilants lorsqu'il s'agit de matériaux avec armatures en fibres de verre.

Claude Frégeau, architecte
MOAQ, MOAA, MIRAC, Ass. AIA.

Entrer de plain-pied dans l'accessibilité !

En matière d'accessibilité, les exigences du Code ne constituent qu'un minimum vital.

Dans le dernier numéro d'Esquisses, nous avons traité de l'accessibilité sous trois concepts soit l'adaptation, l'accessibilité selon le Code et l'accessibilité universelle. Dans le Code, l'accessibilité est décrite comme un ensemble d'exigences minimales visant principalement les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Trop souvent, ces exigences servent de cadre de référence pour rendre un bâtiment accessible alors qu'elles ne constituent en fait que des éléments de base.

En effet, les concepteurs croient que les exigences contenues dans la section 3.8. du Code, « Conception sans obstacles », répondent aux besoins des personnes handicapées. Or, si l'on considère les besoins de l'ensemble de la population et ceux, très variés, de l'ensemble des personnes à mobilité réduite, il devient évident que les exigences d'accessibilité prescrites par le Code ne sont que minimales.

Pour illustrer ce constat, prenons l'exemple des entrées des bâtiments (article 3.8.1.2.).

LA RÉGLEMENTATION

La réglementation exige que 50 % des entrées d'un bâtiment soient sans obstacles, et suggère alors d'emblée la construction d'une rampe d'accès pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

Si l'on tenait compte des principes d'accessibilité universelle, on proposerait plutôt d'implanter le bâtiment de plain-pied ou de prévoir l'aménagement d'une allée en pente douce, de sorte que l'ensemble des personnes à mobilité réduite puissent utiliser toutes les entrées et sorties de la même manière que les autres utilisateurs.

Toutefois, si le contexte nécessite la construction d'une rampe d'accès, comme dans le cas de l'adaptation d'un bâtiment existant, une configuration simple et facile à utiliser doit être privilégiée. Les longues rampes, avec multiples paliers et changements de direction, par exemple, de même que les rampes curvilignes sont à éviter.

LES TYPES DE RAMPES

On trouve dans le Code plusieurs types de rampes : pour un parcours sans obstacles, pour les allées d'un établissement de réunion, pour les issues, pour les piétons, pour les habitations, pour les établissements commerciaux, industriels ou autres, pour l'extérieur et pour les bâtiments faisant l'objet de transformation...ouf ! Autant de types de rampes, autant d'exigences différentes. Pourquoi donc ?

En favorisant un même aménagement, quel que soit le type de rampe, simplicité, sécurité, facilité d'utilisation et autonomie seront assurées !

LES NORMES DE CONCEPTION DES RAMPES D'ACCÈS

Les normes de conception prescrites par la réglementation (article 3.8.3.4.) visent principalement les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. En réalité, les rampes d'accès sont utilisées par une clientèle variée : personnes en fauteuil roulant manuel, motorisé ou triporteur; personnes ambulantes utilisant une canne ou une marchette; personnes se déplaçant avec un accompagnateur, une poussette d'enfant, un chariot d'épicerie ou une bicyclette. Les normes de conception ne permettent pas de satisfaire l'ensemble de ces besoins.

Voyons quelques-unes des difficultés qu'éprouvent les utilisateurs lorsque les rampes d'accès sont conçues selon le Code.

La pente

Plusieurs personnes ne sont pas en mesure de franchir une rampe dont la pente est de 1:12, soit la pente maximale spécifiée par le Code. Les concepteurs devraient donc favoriser la pente la plus douce possible, entre 1:15 et 1:20.

Les paliers menant à une porte

Les portes d'entrée qu'on doit ouvrir à partir d'un palier posent également problème. Les dégagements minimaux spécifiés au Code ne tiennent pas compte du fait que dans la majorité des bâtiments, les portes ouvrent vers l'extérieur. L'espace vraiment disponible sur le palier sera insuffisant pour ouvrir la porte... Une aire de manœuvre au sol de 1 500 mm de diamètre, en dehors du battement de la porte, doit plutôt être prévue.

Les paliers de changement de direction

Plusieurs utilisateurs éprouvent également des difficultés à franchir les paliers de changement de direction. En effet, le Code spécifie un palier d'au moins 1 200 mm de longueur, alors qu'au moins 1 500 mm sont nécessaires.

Les mains courantes

La conception des mains courantes est calquée sur les exigences relatives aux issues. Dans les faits, cela ne correspond pas aux besoins des utilisateurs de rampes d'accès. On devrait prévoir des mains courantes installées de chaque côté de la rampe, à deux hauteurs différentes, pour les personnes ambulantes et pour celles circulant en fauteuil roulant. Ces mains courantes devraient être ininterrompues aux paliers.

L'accessibilité universelle favorise une utilisation similaire par tous les usagers, incluant les personnes handicapées. Un bâtiment implanté de plain-pied ou comportant une allée en pente douce répond à ce principe.

Si, toutefois, une rampe d'accès doit être construite, elle devrait avoir une configuration simple, évitant les paliers de changement de direction et les courbes, et intégrant des normes de conception supérieures à celles spécifiées par le Code.

L'accessibilité au domaine bâti constitue une condition essentielle pour que l'individu puisse se réaliser, aussi bien dans son milieu de vie résidentiel, que professionnel ou social. Les concepteurs peuvent ainsi contribuer à bâtir un meilleur avenir pour tous !

Isabelle Cardinal, Directrice des services de consultation
Société Logique



LA GESTION DES DÉCHETS SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ÉTUDES DE CAS CONCRETS AU QUÉBEC

Conférencier : **Simon Lafrance, Agent de recherche et de planification RECYC-QUÉBEC**

Date de la conférence : **le 20 avril 2004**

D'après le plus récent bilan de RECYC-QUÉBEC, 6,6 millions de tonnes (Mt) de matières résiduelles ont été éliminées au Québec en 2002 dont plus de 20 % (1,35 Mt) étaient constituées de débris provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Au total, 4,77 Mt de matières résiduelles ont été récupérées au cours de la même année dont plus de 37 % étaient constituées de débris de CRD (1,77 Mt). Ce bilan démontre une nette progression de la récupération au Québec, surtout dans le secteur CRD, mais il reste encore pas mal de chemin à parcourir vers le développement durable.

Le 20 avril 2004, dans le cadre d'une conférence Mardis verts, Simon Lafrance, agent de recherche et de planification à RECYC-QUÉBEC, présentait l'état de la situation de la gestion des débris de CRD au Québec, de même que trois études de cas.

Étude de cas en construction

Mountain Equipment Co-op Montréal (MTF architectes)

Ce projet de construction d'un magasin de vente au détail de 4 180 m² comprenait la gestion des déchets de construction. L'objectif de détournement était de 60 % des déchets. L'objectif a été dépassé, plus de 70 % des déchets CRD ayant été détournés de l'élimination.

Lors de l'excavation et de la préparation du site, 98,6 % de toutes les matières générées ont été récupérées. Le bilan du reste de la récupération se résume comme suit :

- Fondation : 3,3 % des matières récupérées (bois)
- Structure : 3,8 % des matières récupérées (bois)
- Enveloppe : 18,5 % des matières récupérées (bois, carton)
- Finition extérieure et intérieure : 74,4 % des matières récupérées (bois, métaux, carton, plastique, gypse, béton et brique)
- Le gypse, le béton et les blocs de béton colorés n'ont pas trouvé preneurs et ont donc finalement été enfouis.

Le bilan économique du processus de gestion des déchets CRD dans ce projet est plutôt positif d'après RECYC-QUÉBEC : 2 240 \$, incluant la tarification pour les matières récupérées, au lieu de 3 747 \$ si tout avait été enfoui. Cette analyse exclue les coûts de transport et de location de conteneurs, ainsi que la surveillance et la gestion accrue sur le chantier. Simon Lafrance explique que ces coûts auraient tendance à diminuer à la longue.

Les éléments suivants comptent parmi les facteurs de succès de ce projet :

- L'engagement et valeurs du client (Mountain Equipment Co-op)
- L'espace disponible sur le chantier facilitant le tri à la source par conteneurs de 40 verges³
- Le concept architectural (peu d'éléments de finition intérieure)
- L'acceptation des objectifs environnementaux par les acteurs clés sur le chantier

Les responsables du chantier ont quand même dû relever certains défis, notamment trouver des marchés pour certaines matières et dénicher des matériaux récupérés soumis à des normes. Comme la main-d'œuvre n'avait pas l'expérience de ce processus, on a dû exercer une surveillance constante et un suivi rigoureux. De plus, le contexte du projet en était un de « livraison rapide ».

Étude de cas en déconstruction

245, Richelieu à Saint-Jean (André J. Fortin, architecte)

Ce projet, commandité par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, démontre la viabilité de la déconstruction comme solution de rechange à la démolition. L'objectif était d'éliminer un étage d'un bâtiment existant pour dégager la vue sur la rivière, tout en réduisant le plus possible l'enfouissement.

Au total, 977 tonnes de déchets ont été générées. Parmi les 828 tonnes récupérées (85 % de toutes les matières), près du quart a été réutilisé et les trois quarts, recyclés. Le gypse et les tuiles acoustiques (même triées) ont dû être enfouis car on n'a pas réussi à trouver des débouchés assez rapidement.

La déconstruction s'est avérée trois fois plus longue que la démolition et a nécessité une mise en marché rapide et efficace. Cependant, le processus de déconstruction a été présenté comme un déplacement de coûts. Il y a eu une hausse des coûts imputable au temps de déconstruction mais, en contrepartie, des économies ont été réalisées sur les plans du transport et de l'enfouissement, de même qu'en raison de la revente des matériaux. Les facteurs de succès de ce projet comprennent :

- Le type de construction facilement démontable (structure d'acier et murs de maçonnerie)
- La configuration et l'emplacement (un étage dégagé sur tous les côtés)
- Les techniques efficaces et la main-d'œuvre qualifiée
- L'outillage et les équipements adaptés
- L'accessibilité à une mise en marché locale
- La collaboration de tous les intervenants, notamment la Ville (donneur d'ordres)
- La souplesse de l'échéancier de réalisation

Étude de cas en rénovation

École Notre-Dame-de-Lourdes, Longueuil

(Gestion Domus Moebius, entrepreneur)

Dans ce projet de rénovation (2 000 m²) et d'agrandissement (1 600 m²), il fallait favoriser une réutilisation maximale des matériaux et des composantes sur le site même.

Les matériaux réutilisés *in situ* incluent :

- Plus de 70 000 m³ de terre et gravier
- 8 000 blocs de ciment
- Plus de 600 m³ d'asphalte et de briques concassées
- 64 tonnes de ciment (fondation et dalle) concassé
- Composantes métalliques (rampes, etc.)
- Réemploi *ex situ* : matériaux pour revente (bois)
- Recyclage (non significatif) : acier (3 t)

À peine 117 tonnes de matériaux ont dû être éliminées, soit moins de 1 %. La réutilisation des matériaux et le réemploi des composantes *in situ* ont constitué le moteur du projet de conversion et de rénovation. En plus d'éviter l'achat de matériaux et de composantes neuves, cette réutilisation a permis des économies substantielles de transport et de disposition des matières résiduelles.

Les facteurs de succès de ce projet comprennent :

- La volonté de l'entrepreneur et la collaboration du donneur d'ordres
- Des matériaux se prêtant bien à une réutilisation *in situ*
- L'espace disponible sur le site facilitant une gestion environnementale
- La période des travaux (saison estivale)
- L'accent mis sur le réemploi et la réutilisation

Les nouvelles normes des « LEEDERS »

LORSQU'IL S'AGIT D'AMÉLIORER LE RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE DES BÂTIMENTS, LES LEADERS DU MILIEU DE LA CONSTRUCTION SE RABATTENT SUR LE SYSTÈME LEED.

Le système d'évaluation de bâtiments écologiques LEED, acronyme de Leadership in Energy and Environmental Design, a été élaboré par le United States Green Building Council (USGBC). Formé en 1993, le USGBC est un organisme sans but lucratif regroupant les divers intervenants de la construction. Il vise à promouvoir le design, la construction et la gestion de bâtiments conçus selon les principes du développement durable. L'organisme accorde une certification aux projets commerciaux de construction écologique et offre des ressources en design écologique.

L'ensemble des documents LEED représente la somme des efforts déployés par le USGBC pour élaborer des normes qui permettent d'améliorer le rendement environnemental et économique des bâtiments. On y trouve des principes, des pratiques, des matériaux et des normes déjà adoptés par l'industrie de la construction américaine ou bonifiés afin d'en améliorer le rendement.

Les nouveaux bâtiments ou les rénovations majeures de bâtiments existants de quatre étages et plus (immeubles de bureaux, institutionnels, résidentiels, hôteliers ou de détail) font l'objet du système d'évaluation LEED actuel.

Depuis janvier 2003, le Canada a formé son propre organisme, le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa), qui accordera une certification indépendante aux projets LEED canadiens. Le CBDCa fournira en outre un soutien à la formation technique, à l'agrément professionnel et aux ressources en ligne qui permettent d'interpréter les crédits.

Le CBDCa est une coalition multisectorielle formée de représentants de l'industrie du design et de la construction. Son objectif est de favoriser la conception et la construction de bâtiments écologiques au Canada. Le chapitre québécois du CBDCa a été mis sur pied en mars 2004 et regroupe déjà un grand nombre de membres.

La version LEED 2.1NC du USGBC a été adaptée par le CBDCa afin de tenir compte des préoccupations et des spécificités canadiennes. Cette nouvelle version s'intitulera LEED Canada 1.0NC.



PAVILLON LASSONDE DE
L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DE MONTRÉAL

LE SYSTÈME D'ÉVALUATION LEED EST ARTICULÉ AUTOUR DE SIX GRANDS THÈMES.

- 1 L'aménagement écologique des sites**
 - Le contrôle de l'érosion et des sédiments, la sélection écologique de l'emplacement, la revitalisation urbaine, la revitalisation des friches industrielles, la promotion des moyens de transport alternatifs, la minimisation de la perturbation du site, la gestion des eaux pluviales, la réduction des îlots de chaleur au niveau du terrain ou des toitures et la réduction de la pollution lumineuse.
- 2 La gestion efficace de l'eau**
 - L'aménagement paysager économe en eau, le traitement des eaux usées et la réduction de la consommation d'eau.
- 3 Les sources d'énergie et la qualité de l'air**
 - La performance énergétique et son optimisation, la réduction des CFC (chlorofluorocarbones) et des HCFC (hydrochlorofluocarbone) dans les équipements CVC (chauffage, ventilation et climatisation) et de refroidissement, la mise en service de base et supplémentaire, l'utilisation d'énergies renouvelables, le bon contrôle et la vérification des systèmes, et l'usage d'électricité certifiée verte.
- 4 La gestion durable des matériaux et des ressources**
 - La collecte et l'entreposage des matériaux recyclables, la réutilisation des bâtiments, la gestion des débris de construction, la réutilisation des ressources (matériaux récupérés) et l'utilisation de matériaux à contenu recyclé, de bois certifié et de sources rapidement renouvelables produites et extraites localement.
- 5 La qualité des environnements intérieurs**
 - La qualité de l'air intérieur, le contrôle de la fumée de tabac et du CO₂, le choix de matériaux à faibles émissions, l'augmentation de l'efficacité de la ventilation, un plan de gestion de la qualité de l'air pendant la construction, le contrôle des sources intérieures d'émissions chimiques et de polluants, le contrôle des systèmes mécaniques par les occupants, le confort thermique et, enfin, la lumière naturelle et la vue extérieure.
- 6 Innovations et processus de design**
 - Un dernier thème permet d'inclure des innovations en design qui ne sont pas mentionnées dans les autres subdivisions ou qui surpassent de façon significative les exigences déjà énoncées. Ce thème permet aussi d'obtenir un crédit supplémentaire si un professionnel agréé LEED fait partie de l'équipe de design.

(suite en page 22)

On accumule des crédits pour chacun des critères LEED mis de l'avant dans un projet. Certains critères sont obligatoires et d'autres, facultatifs. On compte 69 crédits facultatifs et 7 préalables. Selon le total des points accumulés, un projet peut obtenir la certification de base (26-32 points), d'argent (33-38 points), d'or (39-51 points) ou de platine (52-69 points).

Si l'on vise la certification LEED, il est fortement recommandé d'enregistrer le projet dès les premières étapes afin d'obtenir tout le soutien technique nécessaire et toute l'information pertinente.

La richesse du système LEED tient au fait qu'il couvre l'ensemble des critères qui sont importants à prendre en compte lors de la conception et de la réalisation d'un bâtiment écologique construit selon les principes du développement durable. On mise sur tous les aspects : les économies d'énergie et d'eau, la qualité de l'air, l'éclairage naturel, la protection du site et son emplacement, l'aménagement paysager écologique et l'usage de matériaux à caractère environnemental. Les propriétaires et les équipes de conception choisissent, en fonction des objectifs environnementaux du projet, les critères sur lesquels ils désirent mettre l'accent. Ils les sélectionnent de façon à accumuler le nombre de points nécessaires pour atteindre le niveau de certification visé.

Le CBDCA offre des cours traitant du système d'accréditation LEED. Pour obtenir la désignation de professionnel accrédité LEED, il faut réussir

l'examen administré par le CBDCA portant sur l'application du système LEED. Pour en savoir plus sur le CBDCA, les cours offerts ou les examens, visiter le site www.cagbc.ca. Quant au site Web américain www.usgbc.org, il offre de l'information sur le USGBC.

LES « LEEDERS » AU QUÉBEC

Au Québec, plusieurs projets sont actuellement inscrits à la certification LEED, dont le 740 Bélair du gouvernement fédéral, le pavillon Lassonde de l'École Polytechnique de Montréal, le pavillon de biotechnologie de l'UQAM et le nouveau Centre de santé McGill. Notons que la Société immobilière du Québec, de même que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada exigent la conformité aux normes LEED pour la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation majeure de bâtiments existants.

À partir de l'automne, le chapitre québécois du CBDCA organisera des événements à l'intention des professionnels, des manufacturiers, des entrepreneurs et des donneurs d'ouvrage. Cet hiver, le chapitre ajoutera à ce programme un symposium sur l'intégration des diverses disciplines dans la conception de bâtiments écologiques. Pour en savoir plus sur les activités du chapitre, en devenir membre ou collaborer à l'organisation d'événements, communiquer avec Steve Poulin, président du chapitre du Québec à : spoulin@siq.gouv.qc.ca.

Mireille Shebib-Aubé, architecte LEED AP

Lyse M. Tremblay, architecte, MBA, LEED AP

Membres du Comité Techniques et bâtiments durables

CONFÉRENCE INTERNATIONALE FERDIE

L'art de bâtir écologique

Le lundi 18 octobre à 18 heures

Salle Ernest-Cormier
Pavillon principal de l'Université de Montréal
2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal
Entrée libre, aucune réservation

Métro Université-de-Montréal
Stationnement payant au
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Renseignements : 514.861.6033

DÉCOUVREZ NOTRE SITE !
www.ferdie.org

Hubert Reeves

FERDIE

21
septembre
September
21

NOUVEAU PAVILLON LASSONDE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL-BÂTIMENT LEED

THE NEW UNIVERSITY OF MONTREAL POLYTECHNICAL SCHOOL LASSONDE PAVILION-LEED BUILDING



CONFÉRENCIÈRES JOANNE PARENT ET ANIK SHOONER, ARCHITECTES AVEC LE CONSORTIUM : SAIA BARBARESE ARCHITECTES / DESNOYERS MERCURE & ASSOCIÉS / MENKES SHOONER DAGENAI ARCHITECTES

COMMANDITAIRE LA COMPAGNIE INTERFACE CANADA
MANUFACTURIER ÉCOLOGIQUE DE REVÊTEMENTS DE PLANCHER MODULAIRES

SPEAKERS JOANNE PARENT ET ANIK SHOONER, ARCHITECTS WITH THE CONSORTIUM: SAIA BARBARESE ARCHITECTS / DESNOYERS MERCURE & ASSOCIÉS / MENKES SHOONER DAGENAI ARCHITECTS

SPONSOR INTERFACE CANADA
ENVIRONMENTALLY RESPONSIBLE MODULAR FLOORING MANUFACTURER

19
octobre
October
19

ÉCOCENTRE RIVIÈRE-DES-PRAIRES : PREMIÈRE INTERCONNEXION DE MICRO PUISSANCE (PHOTOVOLTAÏQUE ET ÉOLIENNE) AU RÉSEAU D'HYDRO QUÉBEC

RIVIÈRE-DES-PRAIRES ECOCENTER: FIRST MICRO POWER INTERCONNECTION (PHOTOVOLTAIC AND WIND POWER) TO THE HYDRO QUÉBEC POWER GRID



CONFÉRENCIER JEAN PIERRE PANET, INGÉNIEUR
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, VILLE DE MONTRÉAL

COMMANDITAIRE LA COMPAGNIE CGC INC
FIBEROCK, PRODUIT COMPOSITE DE GYPSE ET DE CELLULOSE

SPEAKER JEAN PIERRE PANET, ENGINEER
ENVIRONMENT DIVISION, CITY OF MONTRÉAL

SPONSOR CGC INC.
FIBEROCK, GYPSUM AND CELLULOSE COMPOSITE PRODUCT

16
novembre
November
16

RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DE L'HÔPITAL HONORÉ MERCIER, PROBLÉMATIQUE DE LA MOISSURE ET PRÉVENTION

RENOVATION OF THE HONORIER MERCIER HOSPITAL ENVELOPE; RESOLVING AND PREVENTING MOULD PROLIFERATION



CONFÉRENCIERS ALAIN COMPÈRA, ARCHITECTE DE LA FIRME PROVENCHER ROY ET ASSOCIÉS ARCHITECTES ET JACQUES BENMUSSA, ARCHITECTE

COMMANDITAIRE LA COMPAGNIE UPONOR CANADA INC.
MANUFACTURIER DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RADIANT HYDRONIQUE

SPEAKERS ALAIN COMPÈRA, ARCHITECT WITH PROVENCHER ROY ET ASSOCIÉS ARCHITECTS AND JACQUES BENMUSSA, ARCHITECT

SPONSOR UPONOR CANADA INC.
MANUFACTURER OF HYDRONIC RADIANT HEATING SYSTEMS

Mardi

verts

conférences automne
Lectures Fall 2004

LIEU UNIVERSITÉ MCGILL
PAVILLON
MACDONALD-HARRINGTON
SALLE 212
845 SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL

17 H 45

CONFÉRENCES GRATUITES
OUVERTES À TOUS

Mardi verts



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC



LES CONFÉRENCES DES MARDI VERTS SONT UNE INITIATIVE DU COMITÉ ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC EN COLLABORATION AVEC TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA.

Formation continue obligatoire : la souplesse au programme

Comme cela a été annoncé au printemps dernier, le Bureau de l'OAQ a demandé au Comité de la formation continue d'établir les modalités d'un programme de formation continue obligatoire qui doit entrer en vigueur en 2006.

Le projet de règlement sur la formation continue sera élaboré au cours des prochains mois, et présenté aux membres pour consultation pendant l'hiver 2005. Il sera ensuite transmis à l'Office des professions du Québec.

Le programme est déjà établi dans ses grandes lignes. Les principes adoptés sont simples et se rapprochent de ceux qui sont mis en œuvre par d'autres ordres professionnels au Québec, de même que par les autres associations provinciales d'architectes au pays.

Le programme fonctionnera par cycles de deux ans. Il y aura deux types d'activités, celles dites de formation dirigée (indiquées comme telles par l'OAQ), et celles dites de formation libre. Au cours de chaque cycle, les architectes devront consacrer un certain pourcentage d'heures à chacun des deux types d'activités. Ce système permettra à tous les membres de profiter d'une grande souplesse, et de choisir les activités de formation qui conviennent le mieux à leurs besoins.

Les cours et activités de formation choisis devront faire partie d'une des six catégories suivantes :

- Aspects légaux et réglementation
- Aspects techniques
- Planification et design
- Administration du bureau
- Administration de projet
- Énergie et environnement

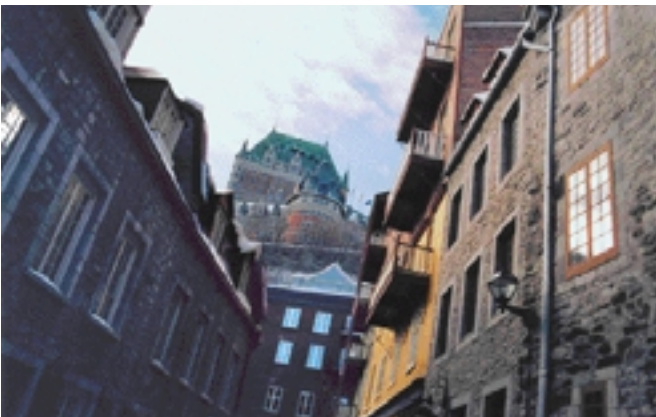
En formation dirigée, l'OAQ s'efforcera d'offrir un large éventail d'activités. Tous les membres de l'Ordre trouveront des choix qui correspondent à leurs besoins et à leurs intérêts, qu'ils soient de récents diplômés ou des praticiens chevronnés, qu'ils exercent au sein de l'administration publique, en pratique privée ou dans des institutions d'enseignement.

Quant à la formation libre, ces heures pourront être consacrées à participer à un atelier, un séminaire, un groupe de discussion ou une conférence, un déjeuner-causerie, un 5 à 7 ou un lunch d'information sur des matériaux de construction, par exemple. Seront également considérés comme de la formation libre la préparation et l'enseignement d'un cours, la rédaction d'un article professionnel, la lecture d'un article technique ou d'un manuel de cours, la visite de bâtiments ou la participation aux travaux d'un comité de l'OAQ.

L'OAQ a aussi adopté un principe général de réciprocité avec les autres provinces. Les membres de l'OAQ qui font aussi partie d'autres associations provinciales n'auront donc pas à doubler leurs activités de formation. En effet, les crédits de formation continue obtenus dans une autre province seront reconnus. De la même façon, les autres associations provinciales créditeront également les heures de formation continue acquises au Québec.

Notons également qu'un effort d'harmonisation des systèmes en vigueur dans les différentes provinces est actuellement en cours : certaines associations provinciales, en effet, évaluent les activités de formation continue en « points », alors que d'autres les comptent en « heures » et d'autres encore en « unités ». Le transfert des dossiers entre provinces devrait déjà avoir été simplifié – du moins, nous le souhaitons – quand notre programme entrera en vigueur.

Paule Boutin, membre du Comité de la formation continue



MAUDE CÔTÉ SAINT-PIERRE, LAURÉATE 2004



Formulaire

d'inscription

Veillez photocopier le présent formulaire si vous désirez vous inscrire à plusieurs activités.

NOM PRÉNOM

ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

TITRE DE L'ACTIVITÉ

DATE

COÛT

N° TPS : R107802969 N° TVQ : 1006163269

Statut

- ARCHITECTE
- STAGIAIRE EN ARCHITECTURE

- EMPLOYÉ D'UN ARCHITECTE
- AUTRES (PRÉCISEZ)

Facturer à

- MON EMPLOYEUR
- MOI-MÊME

Mode de paiement

- CHÈQUE
- VISA
- MASTERCARD

NUMÉRO DE LA CARTE

DATE D'EXPIRATION

SIGNATURE OBLIGATOIRE

DATE

Politique d'annulation

- Annulation dix (10) jours ou plus avant l'activité	remboursement complet
- Annulation de six (6) à neuf (9) jours avant l'activité sont retenus	des frais d'administration de 25 %
- Annulation de un (1) à cinq (5) jours avant l'activité sont retenus	des frais d'administration de 50 %
- Annulation la journée même	
- Absence du participant	aucun remboursement

Toute annulation doit se faire par écrit et être transmise par courriel ou par télécopieur.

Retournez ce formulaire, accompagné de votre paiement, à l'adresse suivante :

Ordre des architectes du Québec

Formation continue

1825, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3H 1R4

formation.continue@oaq.com Télécopieur : 514.933.0242

LES ARCHITECTES ET LEUR ATELIER

Les espaces de travail des architectes sont des entreprises. Aussi, certains s'affichent par la monumentalité de leur agence, d'autres, au contraire, dans l'économie de l'architecture utilisée. Ici, la diversité est reine. Voici 38 exemples qui prouvent la pluralité de l'être humain.

Les architectes et leur atelier
Anatxu Zabalbeascoa
Éditions du Seuil
1997, 191 pages

**L'ARCHITECTURE MODERNE CLASSIQUE**

Pour répondre aux incertitudes et aux bouleversements de notre société, des architectes puisent aujourd'hui leur inspiration dans la grande tradition architecturale grecque ou renaissante. Voici une autre façon de vivre à nouveau en harmonie avec l'environnement.

L'architecture moderne classique
Andreas Papadakis
Éditions Terrail
1997, 207 pages

**LES ARCHITECTES ET LEUR MAISON**

On dit : cordonnier mal chaussé. Est-ce aussi vrai pour les architectes? En se nourrissant, page par page, des illustrations de ce beau livre, force est de conclure que l'adage souffre au moins d'une exception. On y découvre des demeures inspirantes et absolument délicieuses. Vive le génie!

Les architectes et leur maison
Anatxu Zabalbeascoa
Éditions du Seuil
1997, 191 pages

**LA MODERNITÉ DEVIENT PATRIMOINE
L'ÉGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN DE SAINT-LAMBERT**

Professeure d'histoire de l'architecture occidentale à l'Université de Sherbrooke, Gaétane Dufour fait ressurgir une foule de détails historiques qui ont fait partie intégrante de l'érection de cette église montréalaise.

*La modernité devient patrimoine –
L'église Saint-Thomas-d'Aquin de Saint-Lambert*
Gaétane Dufour
Carte Blanche
2004, 127 pages

**RECYCLAGE ARCHITECTURAL
À QUÉBEC**

60 réalisations créatives

**RECYCLAGE ARCHITECTURAL
À QUÉBEC****60 RÉALISATIONS CRÉATIVES**

Dans la pratique architecturale contemporaine, le recyclage est un phénomène de plus en plus présent. Cet ouvrage collectif qui est le fruit d'un travail de recherche de 26 étudiants de l'école d'architecture de l'Université Laval, illustre de façon remarquable la reconversion de 60 bâtiments historiques de la région de Québec. Fort bien fait!

*Recyclage architectural à Québec
60 réalisations créatives*
École d'architecture de l'Université Laval
Sous la direction de Martin Dubois
Les Publications du Québec
2004, 159 pages

**L'HISTOIRE DU VIEUX-MONTRÉAL
À TRAVERS SON PATRIMOINE**

Si vous aimez les aventures urbaines et patrimoniales, vous vous régalez à la lecture de ce livre. Strate après strate, de la préhistoire jusqu'au XXI^e siècle, il nous fait remonter le temps qui s'est accumulé sur ce kilomètre carré qu'est devenu le Vieux-Montréal. Bien mieux qu'un guide!

L'histoire du Vieux-Montréal à travers son patrimoine
Sous la direction de Gilles Lauzon et de Madeleine Forget
Les Publications du Québec
2004, 292 pages



CROAQ

TOURNOI DE GOLF

Plus de 115 architectes, stagiaires et manufacturiers ont participé au tournoi de golf du CROAQ qui s'est déroulé le 30 juin dernier au Royal Charbourg, situé à Charlesbourg. Certains participants ont mis leurs aptitudes à l'épreuve en jouant avec des gants de boxe ou en s'allongeant sur le vert pour frapper leur balle... avec une queue de billard ! Deux caricaturistes en ont profité pour immortaliser plusieurs confrères et consœurs. Enfin, d'autres architectes ont préféré faire montre de leurs talents de comédiens en participant à une vidéo loufoque.

ACTIVITÉ À VENIR

L'ARCHITECTURE ET LA PIERRE

Les 25 et 26 septembre, une visite guidée par des professionnels est organisée dans le Vieux-Québec et la haute ville, dans le cadre des journées de la culture. L'invitation s'adresse particulièrement aux architectes, qui pourront parfaire leurs connaissances sur le travail de la pierre et son utilisation dans le bâtiment. L'architecte Sabiha Torun est responsable de cette activité. Pour tout renseignement, composer le (418) 649-0028.

Jean-Yves Richard, architecte, MBA

GENEVIÈVE BEAUDOIN, MENTION 2004



Association des entrepreneurs en
revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !

**PROGRAMME DE
CERTIFICATION DE CONFORMITÉ**

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca
ou visitez www.aermq.qc.ca



Le Supplément numéro **2** est arrivé !

Si vous l'avez sous la main depuis assez longtemps, vous savez à quel point le Manuel canadien de pratique de l'architecture est utile. Truffé de renseignements pertinents, il peut tout aussi bien vous aider à administrer votre bureau que vous fournir de l'information sur la pratique de l'architecture dans le cadre des accords de réciprocité.

Parce que le monde et les temps changent, il faut s'assurer que l'information demeure à jour. Voilà pourquoi nous ne saurions trop insister pour vous inciter à vous munir du Supplément numéro 2 qui vient tout juste de paraître. Voici la liste des nouveautés et mises à jour. Pour vous les procurer, il vous suffit de remplir et de nous retourner le bon de commande.

NOUVEAUX DOCUMENTS :

- Index des listes, aide-mémoire et tableaux
- Annexe A, Tenue des dossiers, chapitre 2.1.9, Gestion des risques et responsabilité civile professionnelle
- Aide-mémoire : Coordination des conseils et consultants
- Aide mémoire : Vérification interne des dessins
- Aide mémoire : Éléments liés à la sécurité des occupants à inclure aux dessins
- Aide mémoire : Éléments à inclure aux dessins des petits bâtiments visés par la Partie 9 du CNB
- Aide mémoire : Rôle de l'architecte au regard des essais de sols et de matériaux

DOCUMENTS MIS À JOUR :

- Index des listes, aide-mémoire et tableaux
- Liste : Associations provinciales d'architecture
- Statistiques : Associations provinciales d'architecture
- Tableau 5B : Comparaison des exigences provinciales concernant l'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
- Tableau 5C : Comparaison des exigences provinciales concernant les SOCIÉTÉS (partnerships)
- Pages 3 et 4 du chapitre 2.3.9, Attribution du contrat de construction

Le Manuel canadien de pratique de l'architecture, le Supplément numéro 1 et le Supplément numéro 2 ont été réalisés dans le cadre du Programme national d'aide à la pratique de la profession d'architecte, en collaboration avec les ordres et associations professionnels du Canada et l'Institut royal d'architecture du Canada. Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes a également contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

BON DE COMMANDE – SUPPLÉMENT NUMÉRO 2 OU MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE

IDENTIFICATION

NOM

BUREAU

ADRESSE

VILLE (PROVINCE)

CODE POSTAL

DOCUMENTS

SUPPLÉMENT NO 2 : 20.00\$ + 3.00 \$ (TPS ET TVQ) - 23.00 \$ *

FRANÇAIS ANGLAIS

SUPPLÉMENT NO 1 : 18.00\$ + 2.70 \$ (TPS ET TVQ) - 20.70 \$ **

MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS NO 1 ET 2) : 170.00\$ + 25.54 \$ (TPS ET TVQ) - 195.54 \$ ***

* AJOUTER 3,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.

** AJOUTER 2,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.

*** AJOUTER 15,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.

PAIEMENT

CHÈQUE

MANDAT POSTE

LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

VISA

MASTER CARD

NUMÉRO DE LA CARTE

DATE D'EXPIRATION

X

SIGNATURE

DATE

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4
VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.

NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

Le 1^{er} avril 2004
Smith, Frédéric

Le 28 mai 2004
Alain, Michel Paul
Bérubé, Isabelle
Léger, Jean-Louis
Leroux, Sonia

Le 11 juin 2004
Bordeleau, Anne
Grey, Heather Sumintra
Tardif, Jean

Le 8 juillet 2004
Caron, Marie-Ève
Denommée, Caroline

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

Le 3 mai 2004
Malisani, Jorge Alberto

Le 6 mai 2004
Gagnon, Yves
Poulin, Anouk
Tremblay, Jacques

Le 8 juin 2004
Glickman, Melvyn

Le 22 juin 2004
Amor, Meir
Lagacé, Jean-François
Pineau, Marie-Chantal

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès d'un de nos membres. Toutes nos condoléances aux familles et aux amis.

Le 3 juillet 2004
Algora, Francisco

Pella^{MD} Portes et Fenêtres
9620 route Transcanadienne
Saint-Laurent (Québec) H4S 1V9
Téléphone 514.331.1055
Télécopieur 514.331.3751
www.pella.com

Pella
LE REGARD DES CONNAISSEURS

PRIX D'EXCELLENCE 2003
de l'Association des architectes paysagistes du Canada

HODGINS & ASSOCIÉS
ARCHITECTES PAYSAGISTES

4496 Sainte-Catherine ouest t. 514.989.2391 www.heta.ca

PETITES ANNONCES

COURS

Cours privé de dessin assisté par ordinateur sur AutoCAD et 3D studio viz. Réalisation de dessins architecturaux. Création HB
T 450.646.0111 F 450.646.0116
C hbadawy@bellnet.ca

POLYCONSTRUCTION

Firme de recrutement en construction: menuiserie, finitions, ébénisterie, système int., peintre, plâtrier, manœuvre, lecture de plan, sécurité, gestion de projets. Du personnel de qualité garantis et régie par la CCQ, RBQ, CSST
info : 514.831.6394 / 450.654.5618
www.polyconstruction.com

TRADUCTION – RÉDACTION – RECHERCHE

Services spécialisés en architecture, ingénierie et construction : traduction de l'anglais au français + rédaction, révision et traitement de texte + recherche historique.
Expérience de collaboration avec plusieurs firmes; formation en technologie et histoire de l'architecture; outils linguistiques et terminologiques de pointe.
Lise Roussel, M.A. • To the Point / Point à la ligne • lise.roussel@sympatico.ca • T 514.383.2160 • F 514.383.1861.

OFFRE D'EMPLOI : ARCHITECTE

FSC Architects and Engineers est une firme canadienne spécialisée dans la conception de bâtiments arctiques. Nous sommes présentement à la recherche d'un architecte pour se joindre à notre équipe d'Iqaluit au Nunavut. Le candidat devra être motivé, maîtriser l'anglais oral et écrit, avoir entre cinq et dix ans d'expérience pertinente et être licencié dans une province canadienne.

Capitale du Nunavut, Iqaluit possède une des populations les plus croissantes du Canada. Cette communauté offre une variété d'activités extérieures ainsi que des événements culturels tout au long de l'année.

Le candidat sera responsable de toutes les phases et de la gestion de projets d'architecture principalement institutionnels, médicaux et aéroportuaires. De bonnes capacités de design sont requises et devront être compatibles avec la tradition de la compagnie. D'excellentes qualités d'organisation sont aussi nécessaires puisque plusieurs projets devront être gérés simultanément.

La compagnie offre un environnement de travail stimulant, un milieu culturel diversifié, de généreux salaires et avantages. Pour de plus amples détails, veuillez consulter notre site web au www.fsc.ca.

Prrière d'acheminer votre curriculum à :

Amanda Penney, Département des Ressources Humaines
FSC Architects and Engineers
P.O. Box 1777, 4910 53rd Street
Yellowknife, NT, X1A 2P4
Fax: (867) 920-4319
Courriel: fschrenquiries@fsc.ca



IRMI
R. Martin
FERBLANTIERS COUVREURS



À votre service depuis 1959

R.B.Q. : 1156-3152-28

NOTRE SPÉCIALITÉ, LES TOITURES DE MÉTAL

Clochers d'églises, cathédrales et toutes autres toitures telles :

- Membrane élastomère
- Membrane asphalte et gravier
- Bardeau d'asphalte
- Tôle à la canadienne
- Tôle à baguettes
- Toitures de cuivre

Nous pouvons vous servir à la grandeur de la province

Visitez notre site web au www.toituresrmartin.com ou communiquez avec nous au :

Bureau : 418.527.5708
Sans frais : 1.800.393.5708
Télécopieur : 418.527.8038

1675, avenue Diesel, Québec (Québec) G1P 4E5





Osez Moulures Etchemin.

Contactez nos conseillers spécialisés

1 888 625-6002

- ▶ Évaluation **GRATUITE** de vos projets.
- ▶ Catalogue et échantillons **GRATUITS**.
- ▶ Développement et fabrication de modèles « **SUR MESURE** ».
- ▶ Toutes essences de bois disponible ainsi que MDF naturel et MDF apprêté.
- ▶ Délai de livraison de **24 HEURES** sur nos modèles réguliers.



Les Moulures Etchemin inc.
MAÎTRE FABRICANT DE MOULURES ARCHITECTURALES

Lac-Etchemin • Québec
Tél.: 418.625.6000 • Fax: 418.625.6001
www.mouluresetchemin.com • info@mouluresetchemin.com

ASSURANCES HABITATION et AUTO de GROUPE
Ordre des architectes du Québec

Profitez de tarifs de groupe...

**doublés d'un service
personnalisé et attentionné!**

À titre de membre de l'**Ordre des architectes du Québec**, vous bénéficiez d'un statut privilégié vous donnant droit à des tarifs de groupe avantageux[†]. Chef de file national en matière de programmes d'assurances habitation et automobile de groupe, nous assurons plus de 600 000 clients et sommes reconnus pour notre service à la clientèle exceptionnel.

Cherchez une soumission qui vous plaît
et **DOUBLEZ** vos chances!

www.melochemonnex.com/oaq

1 888 589 5656

Demandez une soumission
et vous pourriez

GAGNER

le nouveau

Cabriolet CLK320

Mercedes-Benz*!

Nos détenteurs de polices habitation
et/ou auto sont automatiquement inscrits.



Programme d'assurance
parrainé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Meloche Monnex

Notre science... l'assurance,
notre art... le service

†Les tarifs de groupe en assurance auto ne s'appliquent pas aux provinces de l'Atlantique. En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance automobile n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

*Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. La valeur approximative du nouveau Cabriolet CLK320 Mercedes-Benz est de 74 000 \$. Le concours est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. Avant d'être déclarée gagnante, la personne dont le nom aura été tiré au sort devra résoudre correctement un problème mathématique. Pour connaître les chances de gagner et pour savoir comment participer, vous pouvez consulter les règles du concours Gagnez le nouveau Cabriolet CLK320 Mercedes-Benz sur www.melochemonnex.com/oaq. Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance.